

Baromètre socio-économique 2016

Table des matières

■ Introduction	5
■ 1. Pouvoir (de) vivre décemment	7
■ 2. Pouvoir (de) vivre une vie professionnelle de qualité	30
■ 3. Pouvoir (de) vivre ensemble	41
■ 4. Pouvoir (de) vivre sur une planète préservée	46
■ 5. Conclusion : There is no AN alternative	51
■ Références	53

Introduction

Les indicateurs économiques habituels ne sont pas de bons critères pour mesurer le bien-être des gens. Les moyennes masquent les extrêmes. Le PIB donne une indication de richesse mais ne dit rien sur la manière dont il est partagé. Même les chiffres de la pauvreté sont pauvres : que signifie concrètement pour tout un chacun un « taux de risque de pauvreté de 15% » ? Un revenu moyen, un patrimoine moyen ?

Les chiffres de l'emploi traditionnels ne sont pas un indicateur pour la qualité de l'emploi, les difficultés particulières que rencontrent certaines catégories de travailleurs : jeunes, femmes, migrants, travailleurs âgés.

Les indicateurs que nous avons développés les années précédentes dans notre baromètre ont surtout servi à contrer les indicateurs des économistes traditionnels et à fournir une réponse aux patrons.

Pour le baromètre socio-économique 2016, nous avons recherché des indicateurs qui nous fournissent des informations sur la qualité de la vie qui, pour beaucoup d'entre nous, recule : moins de structures collectives, pollution, augmentation de l'intensité au travail, flexibilité unilatérale, mobilité chronophage, difficultés croissantes pour la combinaison vie privée-vie professionnelle, accès aux soins de santé de plus en plus difficile ...

Pour mieux prendre en compte une réalité placée sous le tapis des statistiques économiques classiques, ce baromètre abordera les quatre grands thèmes suivants :

- pouvoir (de) vivre décentement
- pouvoir (de) vivre une vie professionnelle de qualité
- pouvoir (de) vivre ensemble
- pouvoir (de) vivre sur une planète préservée

Le bien vivre ne se mesure pas uniquement à l'aune du PIB, ni du taux d'emploi ou du revenu médian ou moyen. L'emploi est une condition nécessaire d'intégration sociale mais n'est plus une garantie suffisante. A côté du travailleur moyen qui gagne bien sa vie, il y a les « travailleurs pauvres », les migrants, les détachés, les travailleurs intermittents, intérimaires ou à temps partiels, les précaires. L'emploi, tel qu'il ressort des chiffres n'est plus synonyme de sécurité.

Face à ces sombres constats, il ne suffit pas de réclamer des améliorations à la marge.

Il faut retrouver le sens du progrès social en termes de redistribution des richesses mais aussi en termes de qualité de vie. Le contexte dans lequel nous vivons et travaillons, les facteurs ambiants sont essentiels pour notre qualité de vie. Dans les analyses « purement » économiques, ceux-ci sont souvent oubliés. Qui se prononce encore, lors de l'évaluation d'une politique, sur la qualité de l'eau, de l'air, de la nourriture, du logement ?

La qualité de la vie dépend aussi des services collectifs assurés par les différentes autorités publiques. Leur dégradation due au désinvestissement se répercute dans les tarifs d'accès publics et le rapport qualité prix, mais aussi en inconfort, en perte de mobilité, en insécurité, en stress et perte de temps.

Le travail peut avoir un impact important sur la qualité de la vie et sur la santé. Tandis que le travail devrait être tout simplement la contribution de chacun à la vie collective. Une contribution au progrès collectif et au mieux vivre de tous et non à l'enrichissement d'une minorité qui parasite l'économie.

Mettre l'accent sur la qualité du travail signifie également prendre de la distance par rapport à une approche purement monétaire de la vie. L'argent est un moyen pas une fin en soi. Et il ne peut pas être le critère ultime pour mesurer le succès d'une société. Plus que jamais les instruments de redistribution doivent être réhabilités et renforcés tels que : la sécurité sociale, la fiscalité, les services publics et les infrastructures collectives.

L'argent reste le nerf de la guerre mais le terme « pouvoir d'achat » est souvent trop réducteur car il désigne seulement le pouvoir d'acheter des biens de consommation. Comment définit-on tout ce qui contribue au mieux vivre général de chacun comme l'éducation, la santé, le logement, les services collectifs, la culture, les relations sociales, etc ?

Il faut redéfinir les contours d'une société harmonieuse, sécurisante, inclusive, conviviale, collaborative, participative et égalitaire. Un nouveau contrat social est nécessaire pour le renforcement de la démocratie et de la citoyenneté. Nous ne pouvons plus attendre des siècles pour un monde meilleur. Il y a une urgence planétaire à redresser la barre sous peine d'engendrer les pires catastrophes pour les générations qui nous suivent immédiatement.

Le « baromètre » 2016 reste dans la ligne de ceux qui le précèdent dans la mesure où il y sera beaucoup question d'inégalités et de l'impact des instruments de répartition des richesses. Cependant,

le baromètre 2016 se distingue des précédents car il se veut une boussole pour une qualité de vie meilleure, à tous les niveaux, loin des normes économiques qui ne sont pas suffisantes.

Marc GOBLET
Secrétaire Général

Rudy DE LEEUW
Président

1 Pouvoir (de) vivre décemment

Que faut-il au citoyen ordinaire pour « vivre bien » ?

- un bon job, un bon revenu,
- une sécurité (physique et d'existence face aux aléas de la vie),
- un bon logement,
- une nourriture saine et suffisante,
- une bonne santé,
- des services collectifs et infrastructures publiques de qualité
- un bon environnement,
- un enseignement de qualité,
- un bon accès à la vie sociale : la culture, les loisirs.

A-t-on tout ça ? Certains oui. Hélas pas tous. Sans tomber dans un égalitarisme complet qui effacerait la récompense de l'initiative individuelle, du mérite et de la compétence, pour vivre harmonieusement une société doit réduire au maximum les inégalités et les tensions qui en résultent. Le diagnostic que l'on peut poser aujourd'hui nous montre que nous sommes loin du compte alors que la Belgique est un des pays les plus riches au monde.

Or, tous ces éléments qui constituent le bien vivre sociétal se tiennent les uns les autres : un mauvais job ne va généralement pas de pair avec un revenu décent et un bon logement. Un mauvais job conduit souvent à une mauvaise santé et une espérance de vie moins longue. Une mauvaise formation n'ouvre pas la voie à un bon job. De mauvais services collectifs, une mauvaise couverture santé peuvent grever le budget des ménages ou les exposer à la précarité (qui peut les couper de la vie sociale) qui à son tour peut conduire à un mauvais logement...

Une situation de précarité pèse négativement sur l'éducation qui influencera la qualité de la vie future et du futur emploi. Un mauvais système fiscal ne permet pas de financer correctement les services collectifs ni de réduire les disparités.

Viser une société plus vivable postule donc que l'on joue sur tous les tableaux pour atteindre les équilibres qui rendent un maximum de citoyens « heureux ».

Avec un Produit Intérieur Brut (PIB = richesse produite par un pays en un an) par habitant de 40.000 \$, les Belges font partie du club des pays les plus riches du monde.

Si on prend tous les ménages de Belgique et qu'on les classe par niveau de revenu, la Banque nationale (BNB) constatait en 2013¹ que la richesse (le patrimoine net, c.à.d. les avoirs moins les dettes) du ménage qui se trouve juste au milieu s'élève à 206.000 euros (maison comprise en sachant que 70% sont propriétaires, que la valeur du patrimoine augmente selon le revenu). C'est le patrimoine MEDIAN. Le patrimoine MOYEN s'élève par contre à 338.600 euros. On l'obtient en additionnant la richesse - connue - de tous divisée par le nombre de ménages.

Une richesse mal répartie

S'il y a 132.000 euros de différence entre médiane et moyenne, explique la BNB, c'est que la richesse est inégalement répartie et que les très riches tirent la moyenne vers le haut en laissant ainsi les très pauvres dans l'ombre:

« sur l'ensemble des ménages belges,

- les 20% les plus nantis possèdent 61,2% du PATRIMOINE total.
- les 20% qui touchent les REVENUS les plus élevés perçoivent 52% de l'ensemble des REVENUS du pays.

À l'autre bout de la répartition,

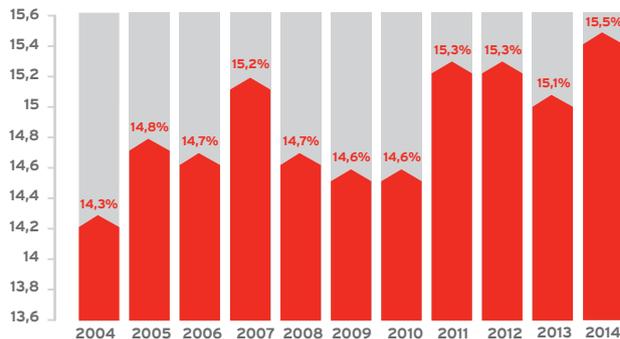
- les 20% les plus pauvres ne détiennent que 0,2% du PATRIMOINE total des ménages belges
- les 20% aux revenus les plus bas totalisent quant à eux 3,5% du REVENU global des ménages belges. »

En Belgique, 15,5% de la population flirte avec le seuil « de risque de pauvreté » et ce chiffre est en hausse de 0,9% depuis 2010.

A noter que les chiffres fédéraux masquent des réalités régionales différentes.

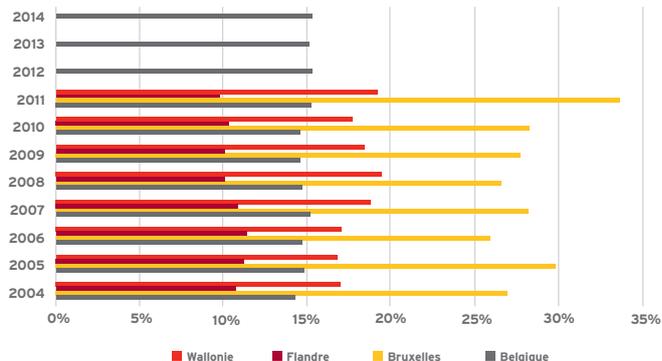
L'enquête EUSILC ne permet pas d'obtenir des résultats fiables pour la Région de Bruxelles-Capitale de 2012 à 2014.

Taux de risque de pauvreté de la population belge



Source : Baromètre inter fédéral de la pauvreté, 2016

Taux de risque de pauvreté par Région de 2004 à 2014



Source : Baromètre inter fédéral de la pauvreté, 2016

Qu'est-ce que le seuil de risque de pauvreté ?
C'est vivre avec :

	Revenu annuel brut	Revenu mensuel brut
Isolé	13.023 euros	1.085 euros
2 adultes + 2 enfants	27.348 euros	2.279 euros

Source : SILC, 2014

Ces chiffres représentent une pauvreté « relative » : ils sont calculés sur base de 60% du revenu médian. Mais ce revenu ne tient pas compte des revenus de la propriété car alors le revenu de référence serait plus élevé et le seuil de pauvreté monterait à 1.200 euros (pour un isolé). Alors ce seraient 21% de la population qui serait en « risque de pauvreté ».

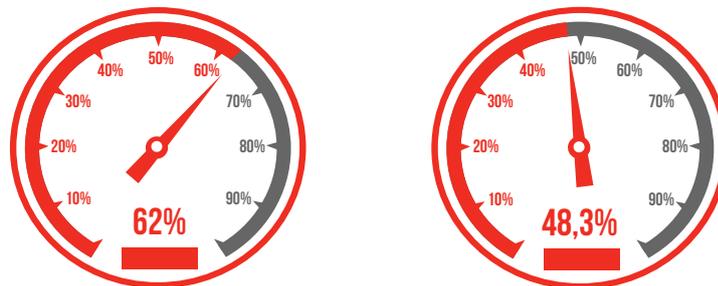
Où sont les citoyens les plus fragilisés ?

Les ménages avec enfants et une intensité de travail basse (entre 1/5 temps et un mi-temps sur base annuelle) ont un risque de pauvreté de 13,3%.



Les personnes avec un faible niveau de formation ont un taux de risque de pauvreté de 25,8%.

Les immigrés non Union européenne ont un taux de risque de pauvreté de 62%.



Les familles monoparentales avec enfants et une intensité de travail nulle jusqu'à un mi-temps (sur base annuelle) ont un taux de risque de pauvreté de 48,3%.

Parmi les invalides, ce taux s'élève à 25,8%.



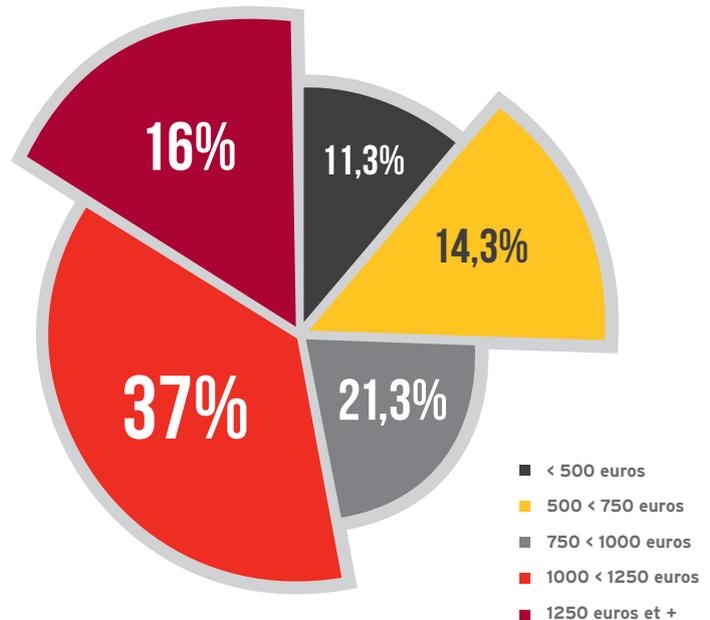
Source : Baromètre Interfédéral de la pauvreté, 2016

Les chômeurs ont un taux de risque de pauvreté de 42,9%.



Chômeurs complets indemnisés = 570.902 dont 417.432 demandeurs d'emploi et 153.470 non demandeurs d'emploi.

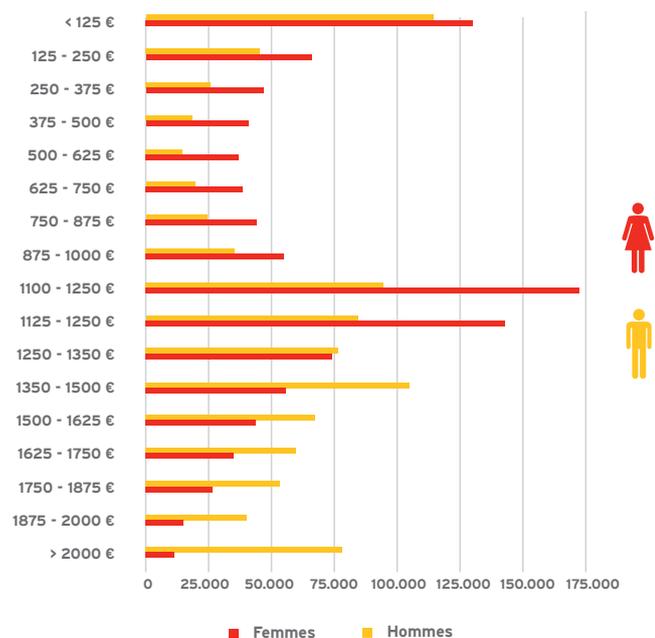
- Allocation de chômage mensuelle moyenne :
 - Sur base du travail : 1.018euros
 - Allocation d'insertion² : 686euros
- 47% des chômeurs touchent moins de 1000 euros/ mois :
- 84% touchent moins de 1250 euros/mois



Source : Rapport ONEM 2015

Parmi les pensionnés.

Nombre de bénéficiaires par montant brut mensuel et sexe - toutes carrières confondues



Source : ONP statistiques 2015

La moitié des femmes vit avec une pension en dessous de 1000 euros. Le calcul de la pension en Belgique est sévère. Seul les personnes qui prouvent 45 années de carrière ont une pension complète. Heureusement, à l'heure actuelle, les périodes assimilées sont prises en compte. Il s'agit des périodes de maladie, chômage, crédit-temps, RCC (prépension). 53% de la carrière d'une ouvrière est aujourd'hui constituée de périodes assimilées. Si le gouvernement décide de ne plus en tenir compte à l'avenir, nous verrons encore plus de femmes avec des petites pensions.

Les hommes ont des pensions plus élevées mais toujours pas très élevées. Les prix des maisons de repos sont rarement en dessous de 1600 euros par mois. Il y a donc de quoi s'inquiéter, malheureusement.

Le gouvernement Michel entend encourager les pensions complémentaires du 2^e pilier pour compléter la pension légale. En décembre 2015, la Cour des comptes en se penchant sur le système de réduction de cotisations ONSS pour encourager les pensions 2e pilier faisait cependant ce constat :

Cette politique, qui représente un coût pour la sécurité sociale des travailleurs salariés de près de 900 millions d'euros par an, n'atteint pas son objectif qui consiste à garantir des pensions d'un niveau suffisant à un maximum de travailleurs. Les réserves sont très inégalement réparties entre les travailleurs et seule une minorité des réserves acquises donnera lieu à un complément significatif à la pension légale.

En outre, 20% du coût de cette politique sociale (environ 170 millions d'euros), sous la forme de réductions de cotisations, sont consacrés exclusivement à assurer à une minorité de travailleurs (0,5%) un complément de pension élevé.

Source : Cahiers de la Cour des Comptes, décembre 2015

Les marqueurs de la pauvreté

▪ Les enfants pauvres

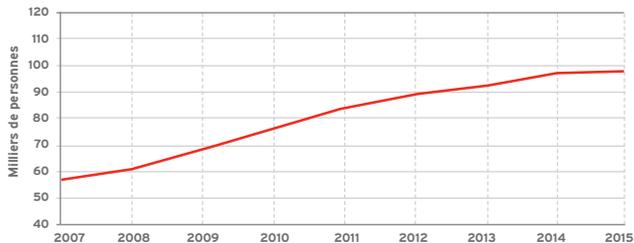
- 8% des enfants de moins de 16 ans vivent dans une famille qui n'a pas les moyens d'acheter des vêtements neufs
- 9% des enfants vivent dans une famille qui ne peut pas leur payer de loisirs
- 11% des enfants n'ont pas d'endroit approprié pour faire les devoirs

Source : OCDE, FOCUS : la pauvreté chez les enfants, 2015

▪ Le surendettement croissant

Le nombre de personnes en règlement collectif de dettes a constamment augmenté en passant de 56.952 en 2007 à 97.636 en 2015.

Nombre de personnes qui ont recours au règlement collectif des dettes



Source : BNB, 2016

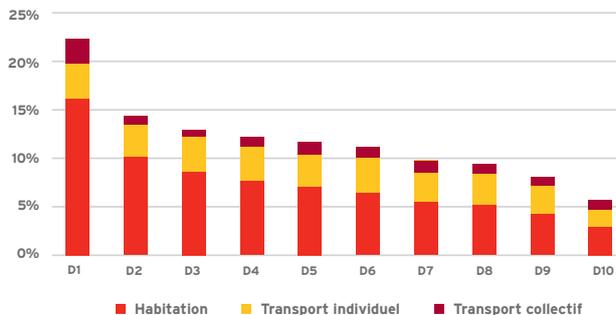
▪ La précarité énergétique

Pas moins de 18,5 % des ménages sont potentiellement affectés par une forme « objectivée » de précarité énergétique. Cela signifie qu'une part de ces ménages (14%) consacrent trop d'argent pour se chauffer par rapport à leur budget, ou restreignent leur consommation d'énergie pour pouvoir nouer les deux bouts.

Les ménages du premier décile (les 10% de ménages aux revenus les plus bas) consacrent près de 25% de leur budget aux dépenses énergétiques. Ces ménages sont « prisonniers » de leur propre situation : ils vivent dans des logements mal isolés (donc ils consomment beaucoup), mais ils n'ont pas les moyens pour des investissements en isolation, panneaux solaires ou par exemple pour des appareils à haut rendement énergétique.

A l'autre bout de l'échelle, les 10 % de ménages disposant des plus hauts revenus (dixième décile de revenu, D10 dans les graphiques) dépensent plus de deux fois plus d'argent pour leur consommation énergétique. Cependant, cette dépense ne représente que 5% de leur budget mais ils gagnent environ 10 fois plus que les 10 % les plus pauvres.

Part du budget affecté aux dépenses énergétiques par décile de revenu des ménages (en % par utilisation)



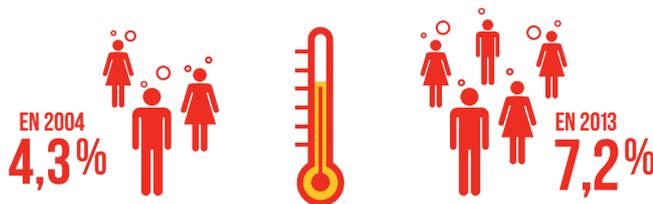
Source : SPF Economie, Prix de l'énergie et précarité énergétique, 2015

▪ Les reports de soins de santé pour des raisons financières

En 10 ans, les taux de reports de soins de santé pour raisons financières ont augmenté pour les catégories de la population à bas revenus :

En pourcentage %	2004	2013
De la population totale	1,3 %	1,8 %
Des personnes occupées	0,6 %	1,1 %
Des chômeurs	4,3 %	7,2 %
Des retraités	0,9 %	0,9 %

Source : Eurostat, 2016



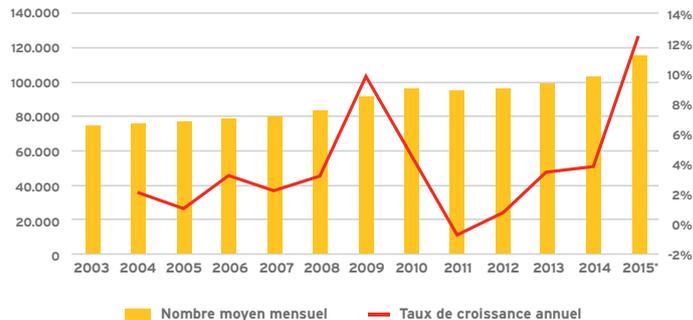
Le pourcentage de chômeurs qui reportent des soins de santé pour des raisons financières a quasiment doublé en 10 ans.

Cette tendance se marque aussi dans les autres groupes mais de manière plus limitée.

▪ Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration

Depuis plus de 10 ans et surtout depuis le début de la crise de 2008, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (le minimex) n'a cessé d'augmenter.

Nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration et évolution annuelle



Source : Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2016
* provisoire

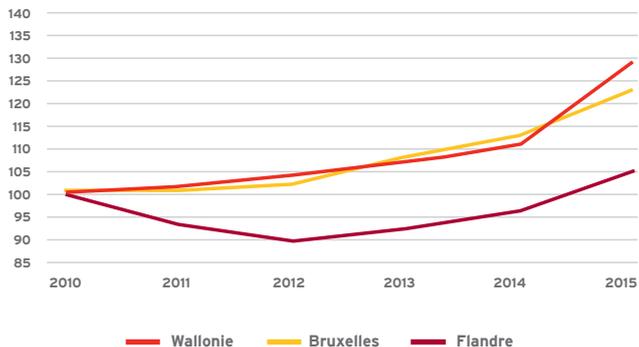
Entre 2014 et 2015, ce nombre a augmenté de 12,4% pour le pays avec de fortes disparités régionales.

Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale par Région

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bruxelles	26.736	26.959	27.449	28.885	30.154	32.800
Flandre	25.863	24.181	23.251	23.940	24.932	27.200
Wallonie	43.019	43.738	44.779	46.014	47.510	55.400
Belgique	95.618	94.878	95.479	98.839	102.596	115.400

Source : Institut de Développement Durable, 2016

Nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale 2010-2015, indices 2010= 100



Source : Institut de Développement Durable, 2016

Cette évolution spectaculaire est essentiellement liée à la fin de droits de milliers de bénéficiaires d'allocations d'insertion : la Wallonie enregistre à elle seule quasiment la moitié du recul du nombre d'allocations d'insertion³. Les femmes et les personnes entre 25 et 44 ans sont surreprésentées dans le nombre croissant de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

La situation des moins nantis est fortement liée au sous-emploi ou à l'inactivité. Mais aussi aux limites des instruments de redistribution des richesses que sont la fiscalité, la sécurité sociale, les services publics. L'emploi lui-même, condition nécessaire au bien-être, est mal réparti. Toutefois, l'emploi n'est pas une condition suffisante au bien-être. Parce qu'il y a du bon et du mauvais emploi, de bons et de mauvais statuts, de bons et de mauvais salaires. A cette inégalité inhérente à l'emploi, s'ajoute l'inégalité entre les revenus du travail et les revenus tirés d'autres sources et principalement les revenus du capital et du patrimoine (dividendes, loyers, intérêts, rentes, etc).

Qu'est-ce qu'un bon job ?

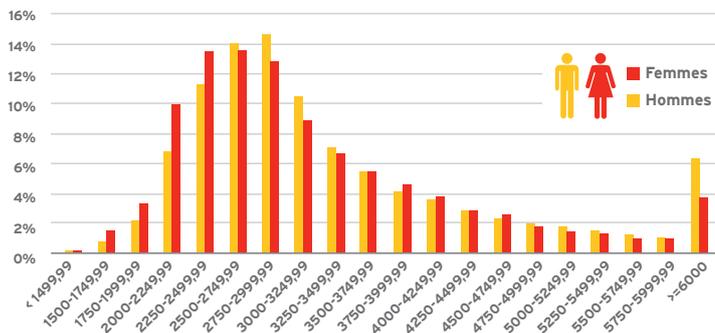
Un bon salaire ?

50% des travailleurs (temps plein et temps partiels) gagnent moins de 2.976 euros bruts/mois.

En 2014, un travailleur occupé à temps plein gagnait en moyenne 3.414 euros brut par mois. Ce chiffre surestime toutefois l'éventail salarial réel. Le salaire médian est plus proche de la vérité car les salaires faibles sont très concentrés alors que les salaires élevés sont nettement plus dispersés. La médiane se situe à 2.976 euros brut par mois. La moitié des travailleurs gagnent un salaire mensuel inférieur à ce montant tandis que l'autre moitié reçoit un salaire supérieur.

10% gagnent moins de 2.220 € par mois	10% gagnent plus de 5.178 € par mois
20% gagnent moins de 2.440 € par mois	20% gagnent plus de 4.130 € par mois
30% gagnent moins de 2.629 € par mois	30% gagnent plus de 3.575 € par mois
40% gagnent moins de 2.797 € par mois	40% gagnent plus de 3.209 € par mois
50% gagnent moins de 2.976 € par mois	50% gagnent plus de 2.976 € par mois

Répartition des salariés en classes salariales de 250 euros (salaires bruts mensuels - 2014)

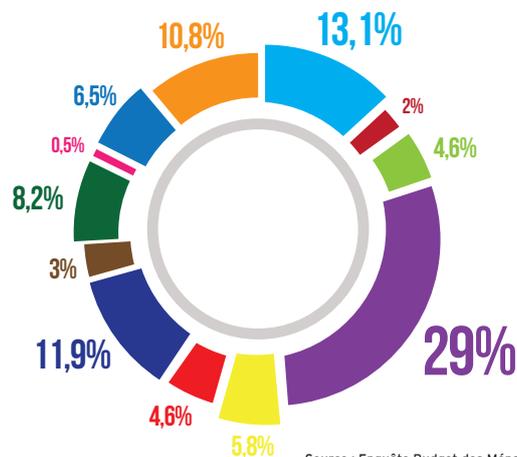


Source : SPF économie, 2016

Pour un ouvrier isolé sans enfant, un salaire brut de 2976 euros équivaut actuellement à un salaire net de 1.854 euros déduction faite des cotisations sociales et du précompte professionnel. Pour un ouvrier en ménage avec deux revenus et deux enfants, le net est de 1923 euros.

A quoi utilisez-vous votre salaire ?

Proportion moyenne des dépenses par an en %



Source : Enquête Budget des Ménages, 2014



Les ménages consacrent près de 1/3 de leurs dépenses aux frais de logement, électricité, eau et gaz. Cette proportion augmente dans le temps notamment en raison des mesures fiscales dont la hausse de la TVA de 6% à 21% en septembre 2015.

La hausse des prix d'achat du logement

Les prix d'achat des logements ont fortement augmenté ces 30 dernières années (+94% en Belgique entre 1980 et 2013 contre + 60% pour l'indice des prix à la consommation). Contrairement à ce qui s'est produit dans de nombreux autres pays européens, la crise récente n'a eu que peu d'effets sur le marché du logement et les prix ont continué à augmenter.

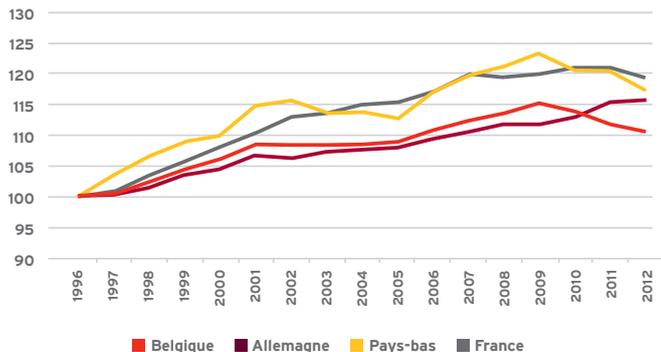
Dans toutes les catégories de prix, les valeurs sont plus élevées aujourd'hui qu'avant la crise, mais c'est sur le segment inférieur que les prix relatifs ont le plus augmenté. Les habitations les plus chères - généralement des villas situées en milieu semi-rural - ont vu leur valeur amorcer une diminution récemment.

En Belgique, selon l'OCDE, plus de 35% de la population du premier quintile (les plus défavorisés), consacrent plus de 40% de leur revenu total disponible pour leurs coûts totaux du logement.

Le pouvoir d'achat des salariés a reculé

Si les courbes de l'index et des salaires peuvent faire croire que les salaires augmentent, celles du pouvoir d'achat montrent l'inverse.

Evolution du pouvoir d'achat des particuliers par habitant en Belgique et dans les pays voisins



Source : Comptes Nationaux, Eurostat, Destatis, calculs propres CCE, 2015

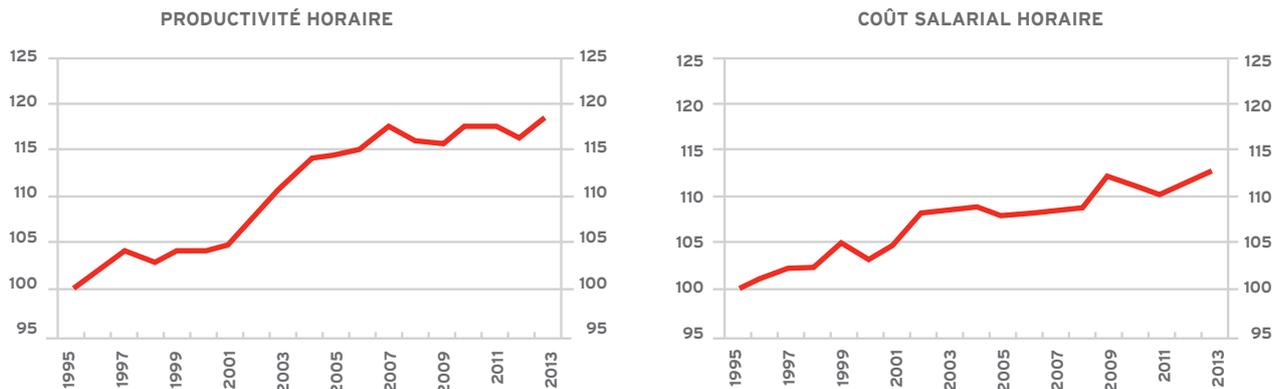
On peut voir dans ce graphique que :

- le pouvoir d'achat des Belges (ligne rouge) est en baisse continue depuis 2009 et est redescendu au niveau de 2006.
- L'évolution du pouvoir d'achat des Belges est inférieure à l'évolution en France et aux Pays-Bas depuis 1996 alors que la norme salariale et le blocage des salaires belges reposent sur une comparaison des salaires avec ces pays plus l'Allemagne. Cette comparaison a servi à justifier le saut d'index et le blocage des salaires. Dire que l'on vit « au-dessus de nos moyens » est donc complètement faux.

La productivité en hausse

Les salaires ne progressent qu'en apparence et le pouvoir d'achat baisse. Pourtant la productivité continue d'augmenter et elle augmente plus que les coûts salariaux. On voit ainsi qu'en prenant comme point de départ 1995 = 100, la productivité est passée à 118 alors que le coût salarial horaire n'a atteint que 112.

Evolution de la productivité versus évolution du coût salarial horaire (1995 = 100)



Source : Revue économique BNB, septembre 2015

Il faut en conclure que les travailleurs belges sont de plus en plus productifs mais que les profits supplémentaires qui en sont tirés ne se traduisent pas en hausses de salaires équivalentes.

C'est ce qui explique notamment que la part du revenu du travail ne cesse de baisser par rapport à la valeur ajoutée des entreprises.

La part des couts salariaux par rapport à la valeur ajoutée est en recul

- ▶ En 1980, la part des salaires représentait 67,5% de la valeur ajoutée
- ▶ En 1999: la part des salaires représentait 62,5%
- ▶ En 2016: la part des salaires représentait 59,0%

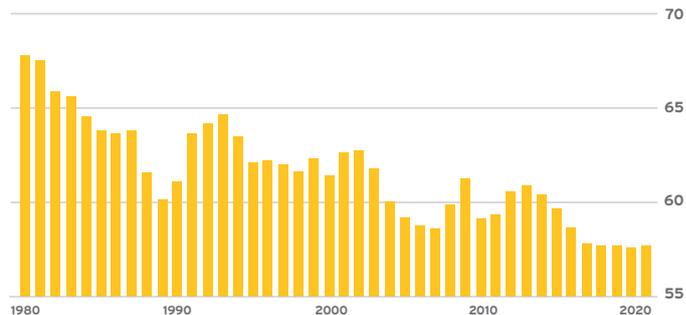
Où va la richesse produite ?

Une partie de la valeur ajoutée se transforme en bénéfices qui sont en partie :

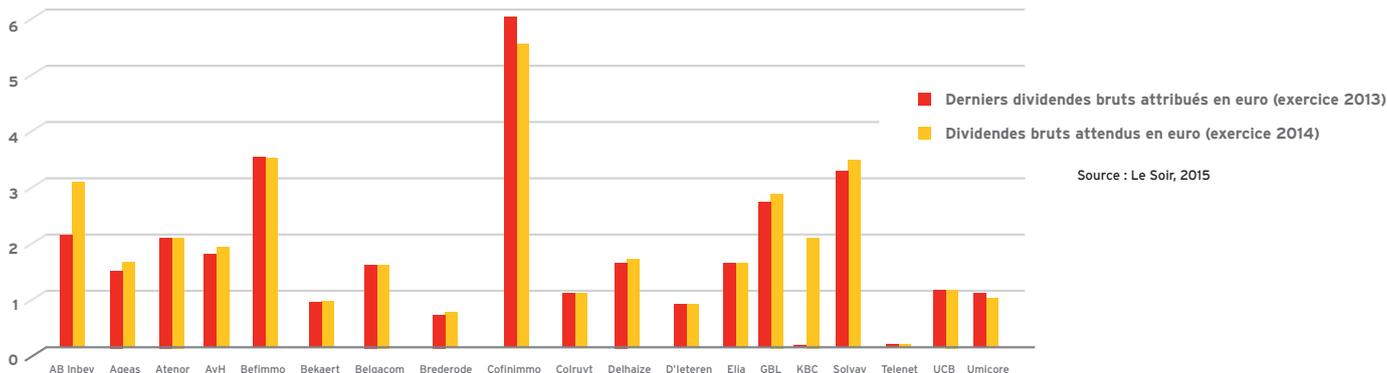
- réinvestis dans l'entreprise,
- en partie redistribués aux actionnaires sous forme de dividendes selon des proportions variables en fonction de l'appétit des investisseurs et de la politique industrielle de l'entreprise.

Les 20 entreprises les plus importantes du classement des sociétés cotées en bourse (le BEL20) ne semblent pas souffrir de la crise ni de la hauteur des salaires que les patrons qualifient d'excessifs puisque les dividendes distribués ont augmenté de 9% entre 2013 et 2014. Seule une seule société est en recul.

Part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises



Source : Bureau fédéral du plan, perspectives juin 2016



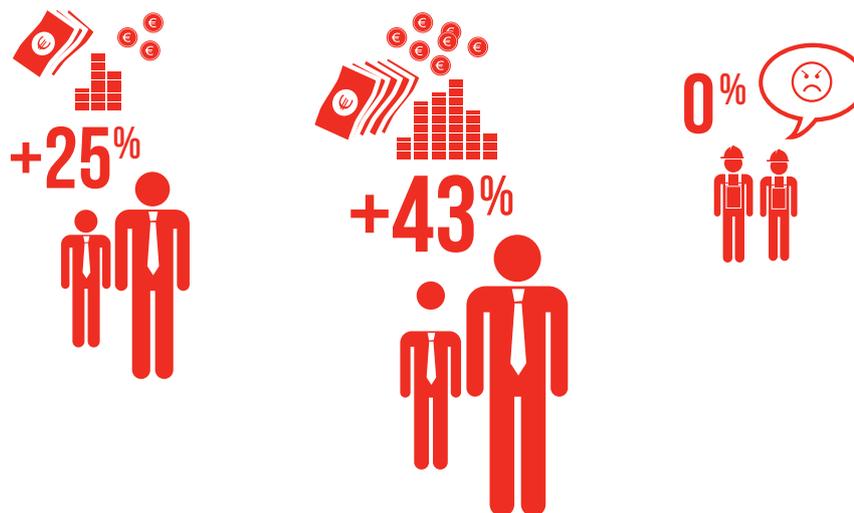
Source : Le Soir, 2015

La rémunération médiane des administrateurs a, quant à elle, fait un bond de 25% entre 2011 et 2013. Celle des administrateurs des sociétés moins importantes cotées en Bourse (BeISmall) a grimpé de 43%. Tout ceci alors que les salaires étaient bloqués.

Rémunération des administrateurs

Période	Rémunération médiane des administrateurs du Bel20	Rémunération médiane des administrateurs du BeISmall	Travailleurs
2011 à 2013	+ 25%	+43%	Blocage salarial

Source : Institut des administrateurs Guberna, 2015



Des cadeaux aux entreprises

Le blocage des salaires n'est pas le seul coup de pouce dont bénéficient les entreprises. Chaque année en effet l'Etat ristourne aux entreprises plus de 11 milliards sous forme de subsides salariaux³ (réductions de cotisations sociales et exonération du précompte professionnel). Entre 1996 (moment de l'introduction de la loi de 1996) et 2014, les subsides salariaux ont augmenté de 1.953,33% (bien mille neuf cents cinquante-trois virgule trente-trois).

Sur cette même période 1996-2014, les salaires ont augmenté de 90% (en termes nominaux, l'augmentation réelle du salaire est donc plus basse en raison de l'inflation), les dividendes nets grimpaient quant à eux de 153,76%.

Notons qu'il y a un parallélisme surprenant entre la hausse des dividendes sur 18 ans (+ 11,972 milliards) et la hausse des subsides salariaux (+ 9,93 milliards).



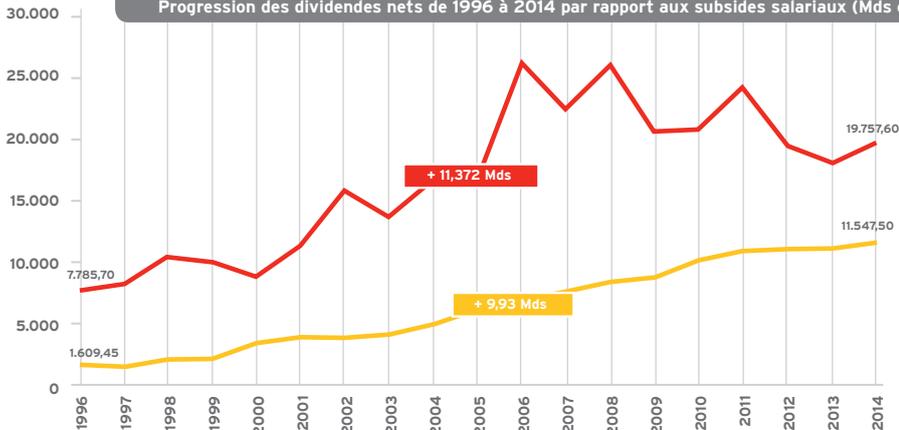
Source : BNB, CCE, 2016.

Evolution des subventions publiques aux entreprises

			Evolution	Différence (milliards €)
	1996	2013		
Salaires	72,302	137,806	90,60%	65,504
Résultat d'exploitation	22,471	41,099	82,90%	18,628
Investissement en actifs immobilisés	25,809	56,983	120,79%	31,174
Dividendes nets	7,786	19,758	153,76%	11,972
- Dividendes distribués	13,835	37,945	174,27%	24,11
- Dividendes reçus	6,049	18,187	200,66%	12,138
Réductions de cotisations patronales	1,31	5,38	310,69%	4,07
Subsides salariaux	0,3	6,16	1953,33%	5,86

9,93

Progression des dividendes nets de 1996 à 2014 par rapport aux subsides salariaux (Mds euros)



- Dividendes nets
- Subventions salariales et réductions de cotisations

Source : BNB, 2016

Ces subsides représentent plus de 4,5% de la masse salariale dont les organisations d'employeurs refusent de tenir compte pour évaluer la position concurrentielle des salaires belges par rapport à nos pays voisins.

Richesse produite et finances publiques

Les cotisations sociales et les impôts (in)directs sont les principaux revenus pour l'Etat. Ils financent la sécurité sociale et les services publics. Si l'impôt ou les cotisations sont mal perçus ou les recettes mal utilisées, la qualité des services et de la protection sociale en pâtiront c'est-à-dire notre qualité de vie.

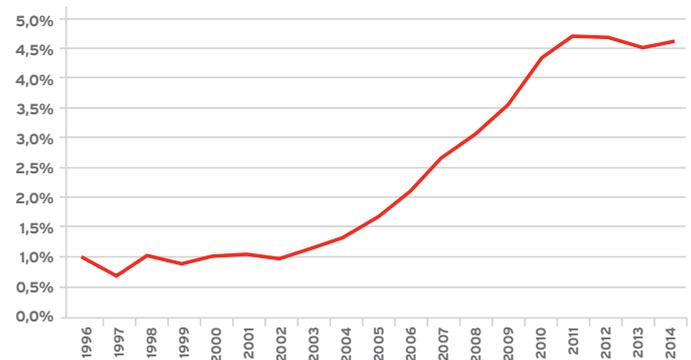
Le pays est riche mais l'Etat est de plus en plus pauvre. Pourtant, nous payons beaucoup d'impôts : un isolé sans enfant avec un salaire annuel de 46.500 euros a en poche finalement environ 27.000 euros ; un couple avec le même salaire (pour les deux) et deux enfants a un revenu net de 35.800 euros estime l'OCDE⁴. Dès lors, comment est-ce possible que l'Etat ait toujours plus de mal à nouer les deux bouts ?

Les recettes fiscales

Aujourd'hui, le travail fournit l'essentiel des recettes de l'Etat : via l'impôt direct sur le revenu (l'impôt des personnes physiques), les cotisations sociales, mais aussi les impôts indirects (ce sont principalement les consommateurs finaux qui paient la TVA et les accises). Une partie des taxes provient des revenus du patrimoine (droits d'enregistrement, de succession, précompte immobilier et précompte mobilier, taxe sur les épargnes-pensions).

Finalement, ce que l'on pourrait appeler « impôt sur le capital » à savoir le précompte mobilier sur les intérêts et dividendes et l'impôt des sociétés ne représentent respectivement que 1,88% et 6,29% de l'ensemble des recettes fiscales. Il faut dire que cette fiscalité sur le capital est plutôt lâche. Le taux de l'impôt des sociétés est en théorie de 34% mais en pratique le taux moyen effectif n'est que de 26%. Le précompte sur les intérêts et sur les dividendes est normalement de 27% mais avec des exceptions et ces revenus ne sont pas globalisés avec les revenus du travail.

Subventions salariales en % masse salariale



Source : BFP, calculs secrétariat CCE, 2015

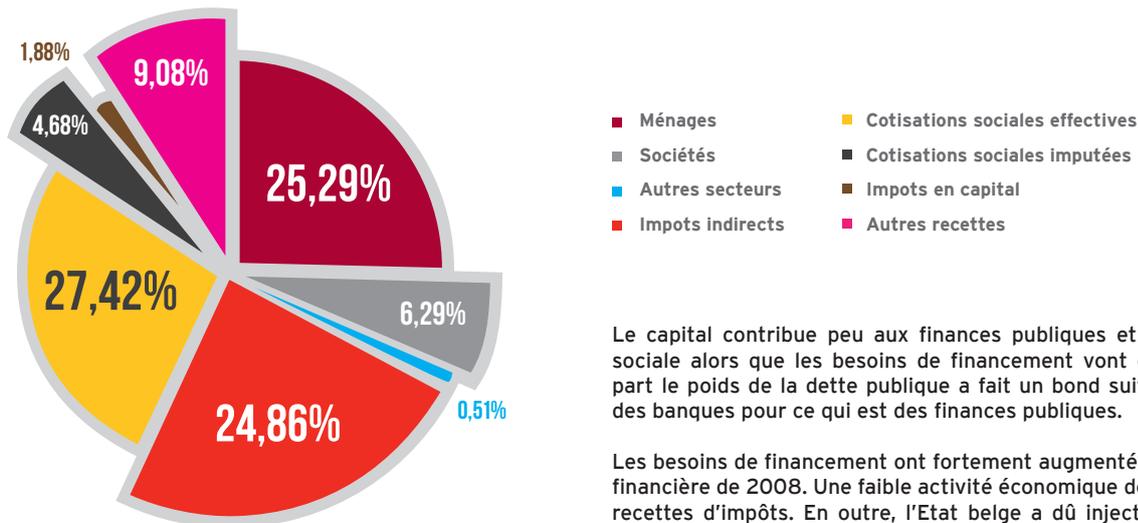
Part de l'impôt sur le capital dans les recettes fiscales (en 2014)

Précompte mobilier sur les dividendes	Impôt des sociétés
1,88 %	6,29%

Source : BNB, 2016

Si on élargit l'assiette en tenant compte des revenus du patrimoine en ce compris la fiscalité immobilière, les droits de succession, de donation et d'enregistrement, on n'arrive qu'à un petit 9,5% des recettes.

Les recettes fiscales



Source : BNB, 2016

Le capital contribue peu aux finances publiques et à la protection sociale alors que les besoins de financement vont croissant. D'une part le poids de la dette publique a fait un bond suite au sauvetage des banques pour ce qui est des finances publiques.

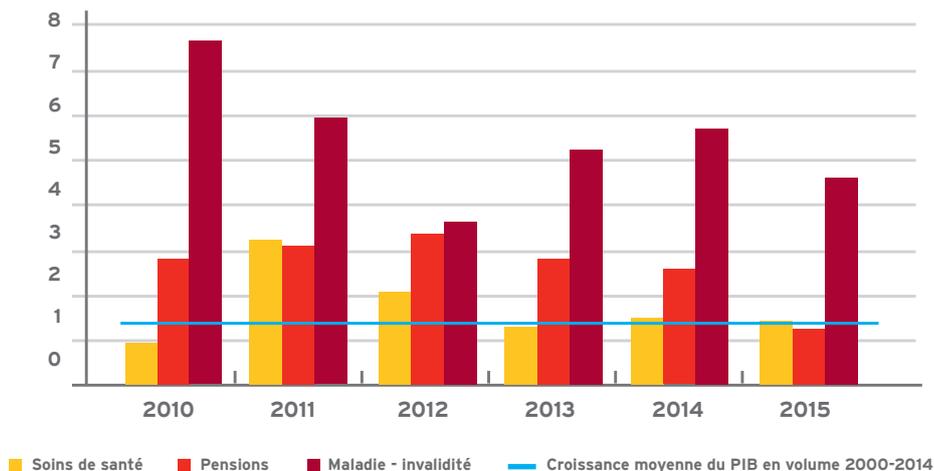
Les besoins de financement ont fortement augmentés suite à la crise financière de 2008. Une faible activité économique donne de maigres recettes d'impôts. En outre, l'Etat belge a dû injecter des milliards dans les banques en faillites. Ceci alors que les dépenses de sécurité sociale vont croissant en raison du chômage et du vieillissement.

Enfin les services publics souffrent depuis plusieurs décennies d'un sous-investissement et de purges successives en personnel. Ceci explique en grande partie le délabrement de certains services publics comme la Justice et l'Education, ou la misère - et la dette colossale - des chemins de fer ou l'état lamentable de nos routes.

Bien vivre grâce à une bonne protection sociale

Le financement de la sécurité sociale repose sur les cotisations sociales mais aussi sur un financement dit « alternatif » provenant des recettes de la TVA. Les réductions de cotisations patronales successives ont érodé les revenus de la sécurité sociale. Le vieillissement de la population va inévitablement peser sur les dépenses de santé et de pension. L'augmentation des dépenses, relève la Banque nationale, est somme toute « relativement limitée » par rapport à la croissance du PIB pour ce qui est des pensions et de la santé. Elle est forte pour ce qui est de la maladie invalidité. Les travailleurs âgés et malades qui n'ont plus accès aux régimes de prépension ou de retraite anticipée se retrouvent donc à charge de l'assurance maladie.

Augmentation des dépenses publiques de soins de santé, de pension et de maladie-invalidité



Source : BNB, 2016

Les dépenses de la sécurité sociale augmentent, mais au lieu d'aborder cette situation de manière équilibrée, le gouvernement se limite uniquement aux dépenses (en diminuant les dépenses pour les soins de santé et en rendant plus difficile l'accès à la sécurité sociale) et de plus, il affecte les revenus (à de nouvelles réductions de cotisations patronales de 32 % à 25%).

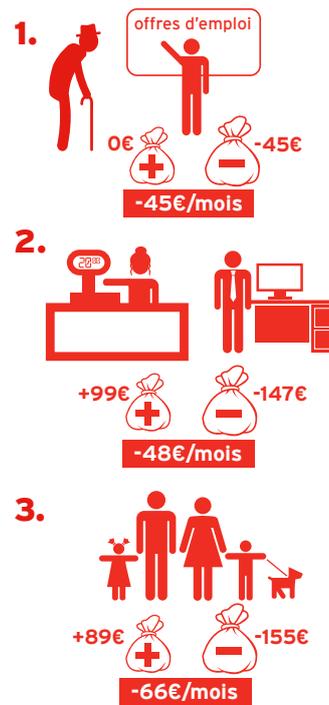
De plus, aucun engagement n'a été demandé aux employeurs pour investir ces milliards prélevés dans la sécurité sociale. Les distribuer aux actionnaires ou les faire disparaître au Panama, peu importe. Le tax-shift destiné aux salariés n'est bénéfique que pour les bas salaires. Lorsqu'on additionne la perte due au saut d'index et le blocage des salaires, la grande partie de la population est perdante. Pour les allocataires sociaux, la perte est la plus grande. Toutes les mesures d'austérité les frappent de plein fouet.

Exemples de l'impact du tax shift

	Perte sur base annuelle				Gain sur base annuelle	Total
	Saut d'index (sur base annuelle)	TVA électricité	Accises	Total	Réforme fiscale	
1. Un pensionné ou un chômeur isolé avec un revenu mensuel brut de 1.220€	€ 293	€ 27 (sur base d'une facture annuelle de € 220)	€ 216	€ 536	€ 0	- € 536/an ou - € 45/mois
2. Deux employés temps plein sans enfant - salaire mensuel brut 3.000€ + 1.600€	€ 1.288	€ 43 (sur base d'une facture annuelle de € 345)	€ 432	€ 1.763	€ 1.185 (avec bonus emploi)	- € 578/an ou - € 48/mois
3. Un ménage 2 actifs à temps plein (3.000€ + 1.600€ bruts/mois)	€ 1.288	€ 138 (sur base d'une facture annuelle de € 1.150)	€ 432	€ 1.858	€ 1.064 (avec bonus emploi)	- € 794/an ou - € 66/mois

* le revenu annuel se calcule en multipliant le revenu mensuel par 13,92 (arrondi à 14) afin de tenir compte des congés annuels et de la prime de fin d'année.

Source : Syndicats FGTB



A titre d'illustration, si ces citoyens habitent en Flandre, aux mesures fédérales s'ajoutent les mesures prises par le gouvernement flamand :

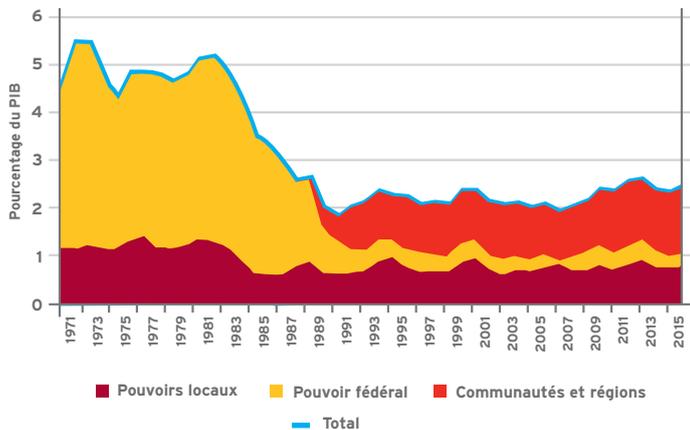
	Un pensionné ou un chômeur isolé avec un revenu mensuel brut de 1.220€	Deux employés temps plein sans enfant - salaire mensuel brut 3.000€ + 1.600€	Un ménage 2 actifs à temps plein (3.000€ + 1.600€ bruts/mois)
Fin droit chèques formation	/	-250	-250
Coûts supplémentaires De Lijn. Fin de la gratuité pour les enfants et les 65 ans et plus	-101	/	/
Coûts supplémentaires pour l'assainissement de l'eau	-53	-53	-53
Fin de l'électricité gratuite	-10	-16	-27
Turteltax	-100	-100	-100
L'assurance soins de santé obligatoire devient plus chère	-26	-52	-52
Non indexation des allocations familiales	/	/	-167
Hausse des frais d'inscription pour l'enseignement supérieur	/	/	-540
Perte sur base annuelle	-238	-471	-1085

Source : factuurregering.be

Ces exemples illustrent le résultat d'une politique libérale qui est d'application actuellement en Flandre.

Bien vivre grâce à de bons services publics

Investissements publics 1971-2015



Source : BNB, 2016

Les investissements des administrations publiques peuvent revêtir des formes diverses : bâtiments publics, infrastructures publiques (de transport), matériel de transport, biens incorporels (y compris la Recherche & Développement), etc. En Belgique, ces dépenses se sont élevées à quelque 10 milliards d'euros en 2015.

Rapportés au PIB, les investissements publics ont diminué de moitié entre 1970 et 2015. Aujourd'hui, ils ne se montent plus qu'à 2,5 % du PIB, alors qu'ils avaient atteint un pic de 5,5 % au début des années 1970.

La baisse des investissements publics rapportés au total des dépenses est encore plus explicite, puisque leur part a été quasiment divisée par trois. Il y a 45 ans, la Belgique consacrait encore 13 % de son budget aux investissements. Cette proportion s'est effondrée durant les 20 années suivantes, pour s'établir à 5 % en 1990. Depuis, le ratio oscille aux alentours de 5 % des dépenses primaires.

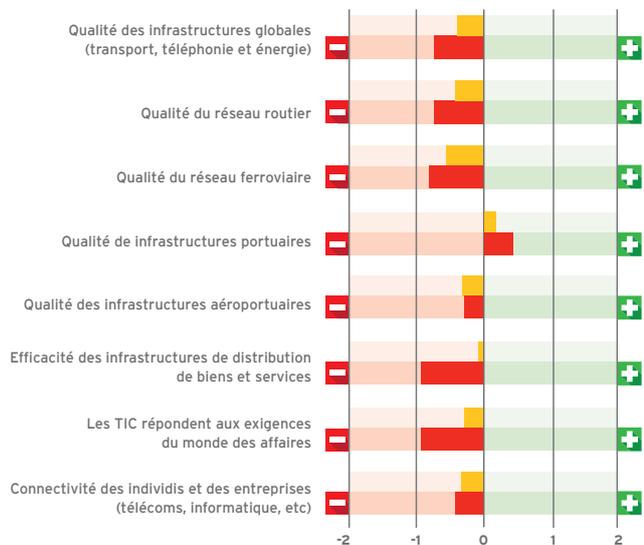
La BNB dit que, avec d'autres dépenses publiques, comme celles relatives à l'enseignement ou à la R&D, les investissements publics exercent clairement une influence bénéfique sur le potentiel de croissance à long terme.

En effet, les investissements renforcent la capacité productive de l'économie. Cela a aussi un effet indirect : les investissements publics sont susceptibles de stimuler les investissements privés et d'en accroître la productivité.

Les infrastructures de transport se dégradent en Belgique. Or, un cadre favorable à la croissance nécessite des infrastructures de qualité. La Belgique fait mieux que les pays voisins uniquement sur les infrastructures portuaires. Pour les autres types d'infrastructures, notre pays est en arrière par rapport aux trois pays voisins et cet écart s'est accentué ces dernières années.

Les infrastructures de transport se dégradent en Belgique

BELGIQUE PAR RAPPORT AUX TROIS PAYS VOISINS 2008-2011 2012-2015



Source : BNB, 2016

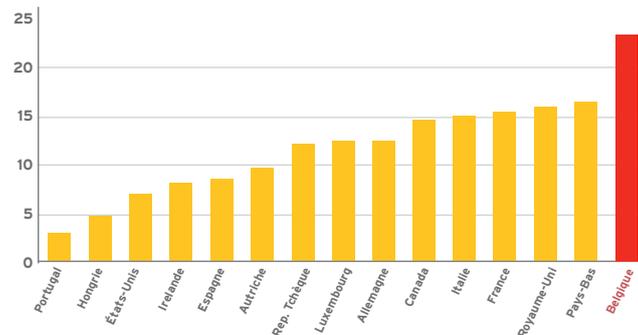
Ce manque d'investissements se traduit par un « moins bien vivre » pour la plupart des citoyens et même pour les entreprises.

Trains en retard suite à des pannes de machine ou de signalisation, congestion du trafic ferroviaire et congestion des routes posent de graves problèmes de mobilité. Avec toutes les conséquences sur la productivité des travailleurs belges.

Selon le rapport INRIX (observation des vitesses moyennes et des niveaux de congestion des segments routiers en temps réel) la Belgique est le pays européen le plus embouteillé. En 2015, deux villes belges – à savoir Bruxelles et Anvers – se situait dans le top 10 des villes européennes les plus encombrées. En 2014, on retrouvait aussi Gand.

L'encombrement routier est important

(Indice INRIX, augmentation en points de pourcentage par rapport à une situation fluide, 2013⁵)



Source : OCDE, 2016

Assainissement budgétaire : vue à court terme ?

Le poids de la dette publique et les efforts d'assainissements budgétaires imposés au niveau européen expliquent ce désinvestissement. Mais l'argument selon lequel le remboursement de la dette est nécessaire pour ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures n'est pas pertinent. Comme le souligne l'économiste Paul De Grauwe :

« L'opinion qui prévaut aujourd'hui est que les gouvernements ne peuvent pas augmenter leur niveau d'endettement par crainte qu'ils mettent un fardeau sur les générations futures. La vérité est que les générations futures héritent non seulement des dettes, mais aussi des actifs qui ont été créés par le gouvernement.

Les générations futures ne comprendront pas pourquoi ces gouvernements n'ont pas investi dans des actifs productifs qui améliorent le bien-être de ces générations, tandis que ces mêmes gouvernements pouvaient le faire à des coûts de financement historiquement bas. »

Les revendications de la FGTB

La FGTB rappelle que la sécurité sociale permet à toutes et tous de vivre dignement quand on recherche un emploi, quand des circonstances exceptionnelles empêchent de travailler et enfin, quand il est devenu impossible de travailler en raison de l'âge. Elle permet aussi à toutes et tous d'accéder à des soins de santé de qualité. En ce sens, elle est la garante de la cohésion sociale, de la solidarité et du bien vivre ensemble. Elle est une barrière contre les inégalités. Les services publics jouent un rôle similaire et sont tout aussi précieux.

Plutôt que de réduire les budgets de la sécurité sociale et des services publics, c'est à leur financement qu'il faut réfléchir. Pour rencontrer cet objectif, la FGTB exige une fiscalité juste qui met à contribution tous les revenus, surtout ceux du capital.

Une fiscalité juste pour plus d'égalité

Un travailleur gagne 40.000€ (salaire annuel imposable)	Un rentier gagne 40.000€ (revenu de placement)	Une entreprise gagne 40.000€ (bénéfice)	Un actionnaire vend ses actions et réalise une plus-value 40.000€ (actions)
Impôt : 14.000€ (35%)	Impôt : 10.800€ (27%)	Impôt : en moyenne 6.000€ (15% en moyenne)	Impôt : 0%

- Depuis 2013, la Commission européenne enquête sur les cadeaux fiscaux qui sont faits aux multinationales. Exemples : les aides illégales d'Apple en Irlande, de Starbucks aux Pays-Bas ou encore d'Amazon et Fiat Finance & Trade au Luxembourg sont dans le collimateur.
- Les services de Margrethe Vestager⁶, la commissaire à la Concurrence, ont ouvert, voici un an, une enquête sur notre système de décisions anticipées concernant les bénéfices excédentaires (*excess profits rulings*). La Commission européenne a établi une liste de 33 critères facilitant l'évasion fiscale des entreprises pour évaluer les outils dont disposent les États membres. La Commission prend notamment en compte certaines formes de déductions fiscales et l'absence de mesures pour lutter contre les abus. Les Pays-Bas se trouvent en tête du classement (17 des 33 indicateurs permettant d'éviter l'impôt plus facilement), la Belgique suit juste derrière (16 critères).
- En janvier 2016 l'Europe décide de déclarer illégal le régime fiscal belge d'exonération des bénéfices excédentaires (*excess profit rulings*), considéré comme une aide illégale de l'Etat. Les entreprises qui en ont bénéficié devront donc rembourser 900 millions d'euros à notre pays. OR le Premier ministre Charles Michel vante à l'étranger notre charme fiscal... Et la Belgique envisage un recours pour éviter que les multinationales ne doivent rembourser !

Ceci confirme les analyses de la FGTB et prouve, une fois de plus, que le capital est peu, voire pas du tout, mis à contribution. Contrairement aux travailleurs, aux jeunes, aux allocataires sociaux, aux pensionnés et aux services publics qui ont exclusivement subi les mesures d'économies du gouvernement Michel.

Pour plus de justice fiscale des pistes existent. L'enjeu est de les mettre en pratique et d'en faire des priorités politiques. A titre d'exemples :

- La lutte contre la fraude doit être une priorité. Il faut renforcer les moyens législatifs et humains de l'Administration. Ceci ne peut se réaliser sans personnel. A ce sujet, soulignons que la tendance est inverse. En effet, entre 2006 et 2014, l'Administration des Finances a vu son personnel se réduire de 21% !

	Personnel - Total		Evolution
	2006	2014	2006-2014
SPF Finances	31.658	24.983	-21,08%

Source : SPF personnel et organisation, 2016

- La transparence : il n'est pas normal que seuls les revenus du travail ou de remplacement soit connus du fisc. Tous les revenus devraient faire l'objet d'une déclaration automatique et le secret bancaire doit complètement disparaître. Un relevé des fortunes doit être mis sur pied.
- Le traitement égal de tous les revenus : Il n'est pas normal que les revenus du travail soient taxés selon un taux progressif de 25 à 50% (plus les additionnels communaux) alors que les revenus du capital sont taxés à taux fixe de 0% (les plus-values), 10% (bonis de liquidation), 15% (certains dividendes), 27% (dividendes, intérêts), ... Les revenus de la location ne sont pas taxés si ce n'est à travers le revenu cadastral majoré qui représente en moyenne 15%.

2 Pouvoir (de) vivre une vie professionnelle de qualité

A moins d'être fortuné dès la naissance, bien vivre implique que l'on ait un bon emploi, avec un bon contrat dans un statut décent, des conditions de travail décentes et un bon salaire. Tout le monde n'a pas cette chance.

En 2015, on comptait en Belgique 570.904 chômeurs complets indemnisés, dont 417.433 demandeurs d'emploi.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS				LES NON-DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS			
Après un emploi à temps plein	Après études	Après un emploi à temps partiel volontaire	RCC demandeurs d'emploi	Difficultés sociales et familiales	Chômeurs âgés	RCC, non demandeurs d'emploi	Après un emploi à temps partiel volontaire
331.177	58.489	22.080	5.687	2.026	49.099	96.176	6.170
417.433				153.471			

Source : ONEM, 2016

Un autre regard sur le chômage

Malgré les communiqués triomphants faisant état d'une baisse du chômage, on peut interpréter les chiffres autrement. Bon nombre de demandeurs d'emploi ont en effet disparu des écrans radars.

1. Les exclus

Il n'y a jamais eu autant d'exclus du chômage en 2015.

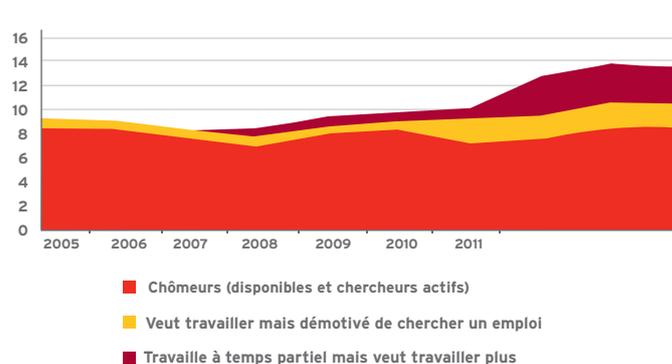
Ces exclusions se font suivant différentes procédures :

1. la procédure « *Dispo* » et les « *transmissions* » à partir des services de placement régionaux. Ainsi, les chômeurs sont aujourd'hui sans cesse contrôlés afin de déterminer s'ils recherchent un emploi de façon suffisamment active et poussés- après un certain temps- à accepter n'importe quel travail. En 2014, selon le rapport d'activité de l'ONEM, 16.849 chômeurs ont été sanctionnés ou exclus. En 2015, ce chiffre s'est élevé à 15.425.
2. la limitation des allocations d'insertion à partir de 2015⁷. Rien qu'en janvier, cela se traduisait déjà par 18.432 exclusions. Mais chaque mois, de nouveaux cas viennent s'ajouter. Selon le dernier rapport d'activité de l'ONEM pour 2015, nous arrivons à 29.155 exclusions.
3. certains chômeurs sont sanctionnés durant leur stage d'attente car ils ont eu une évaluation négative suite à leur entretien. Cela concerne 19.517 personnes en 2015.
4. en plus de la limitation des allocations d'insertion dans le temps, les jeunes ont été touchés par deux mesures :
 - Exclusion des jeunes ayant quitté l'école qui ont été privés du droit à des allocations d'insertion parce qu'ils étaient âgés de 24 ans ou plus au moment de la demande. Auparavant cette limite était de 30 ans. Le gouvernement Michel a décidé de ramener cette limite à 24 ans. De ce fait, beaucoup de jeunes, ayant fait des études longues ou ayant eu un parcours moins classique (mauvaise orientation, maladie, etc) sont privés des allocations d'insertion. Cela concerne 862 jeunes en 2015.
 - Exclusion des jeunes de moins de 21 ans parce qu'ils n'avaient pas le niveau d'études requis. Cette mesure a été introduite par le gouvernement Michel depuis le 1^{er} septembre 2015. Cela concerne en 2015 quelques 1.874 jeunes.

Un certain nombre de ces exclus sont récupérés par les CPAS. Les bénéficiaires du revenu d'intégration ne cesse en effet d'augmenter (cf. supra).

2. Chômage et temps partiel involontaire

Le sous-emploi en Belgique (en % de la population active)



Source : Enquête sur les forces de travail, Eurostat, 2016.

Selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le sous-emploi existe lorsque une personne exerce un emploi en dessous de son potentiel (en termes de compétences) ou travaille moins d'heures que ce qu'elle pourrait travailler. Il est interprété notamment comme une défaillance du marché du travail en conséquence à la précarisation des statuts.

Le nombre d'emplois à temps partiel « *faute de mieux* » a fortement augmenté depuis le début de la crise. Comptés comme emplois, ces temps partiels représentent tout de même du sous-emploi masqué car ces gens veulent travailler à plein temps.

Les principales raisons du travail à temps partiel en Belgique sont les suivantes :

- Ne trouve pas d'emploi à temps plein (10%)
- Assurer des soins aux personnes dépendantes (19,5%)
- Le job n'est proposé qu'à temps partiel (15,9%)

Les statistiques relèvent également la part des chômeurs dits « *démotivés* » : des demandeurs d'emploi qui sont fatigués d'être systématiquement refusés et qui ont stoppé leurs recherches infructueuses.

3. L'intérim

Le sous-emploi se traduit également par une précarisation des statuts. L'intérim en est l'exemple le plus parlant avec l'augmentation constante du nombre d'intérimaires sous contrat journalier.

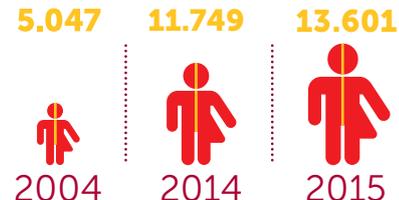
- 60,92% des contrats intérimaires sont en réalité des contrats journaliers
- Le nombre de contrats journaliers continuent d'augmenter, en 2015 :
 - contrats intérimaires totaux : 13.131.168
 - contrats journaliers : 8.000.046
- Toujours plus d'intérimaires sont confrontés aux contrats journaliers. 584.986 personnes ont travaillé en 2015 comme intérimaire. Au moins 494.064 d'entre elles ont travaillé au moins une fois avec un contrat d'1 jour. Ce chiffre est en augmentation continue. En 2015, ce sont 27.724 personnes en plus qu'en 2014.
- Toujours plus d'intérimaires travaillent avec des contrats journaliers pendant toute l'année, en 2015 : 13.601



TOUJOURS PLUS D'INTÉRIMAIRES SONT CONFRONTÉS AUX CONTRATS JOURNALIERS



TOUJOURS PLUS D'INTÉRIMAIRES TRAVAILLENT AVEC DES CONTRATS JOURNALIERS PENDANT TOUTE L'ANNÉE



4. Les laissés pour compte

Au sein de la population active, tout le monde n'est pas égal face à l'emploi. Certains groupes ont plus de difficulté à intégrer le marché du travail ou sont moins bien traités. Les groupes qui méritent une attention particulière sont :

- les femmes : elles sont encore moins bien payées que les hommes. L'écart salarial est toujours de 20% par rapport aux salaires des hommes compte tenu du temps partiel (sans parler des avantages de toute nature tels que voiture de société, smartphone, Internet, etc).

Ecart salarial hommes / femmes

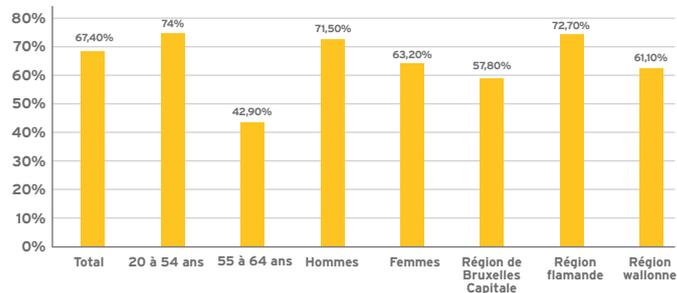
	1999	2015
Écart salarial	28 %	20 %

Source : DGSIE, Enquête sur la Structure et la Répartition des Salaires, 2016

Depuis les premières campagnes Equal Pay Day FGTB, soit après plus de 10 ans, l'écart salarial s'est réduit. Sur 14 ans, il a baissé de 8 %, mais à ce rythme nous devons attendre jusqu'en 2051 pour parvenir à l'égalité salariale.

- les jeunes : le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans (20,4% en 2015) est deux fois plus élevé que celui des 15-64 ans.
- les travailleurs âgés de plus de 55 ans dont le taux de chômage est plus élevé que la moyenne.

Taux d'emploi des 20 à 64 ans selon le sexe et la Région de la résidence (T1 2015)



Source : Statbel, 2016

- de manière générale, les moins qualifiés qui cumulent les handicaps sur le marché du travail (décrochage scolaire, problèmes familiaux, problèmes financiers, difficultés à lire et écrire...)
- les migrants parmi lesquels, la part des peu qualifiés est relativement élevée.

Par rapport aux objectifs définis par l'Europe, on remarquera que si la Belgique a fait des progrès pour ce qui est de l'activité des femmes et des plus âgés, de nets reculs ont été enregistrés pour ce qui est des jeunes et des non qualifiés.

Taux d'emploi (en %) des groupes spécifiques versus les objectifs européens 2020

	Bruxelles 2015	Flandre 2015	Wallonie 2015	Objectifs 2020
EMPLOI				
Total (20-64ans)	58,7	71,9	61,5	76,0
Femmes	53,2	68,2	57,2	
55ans et plus	45,6	45,6	40,8	

Source : DGSIE, Enquête sur la Structure et la Répartition des Salaires, 2016

Un autre regard sur le travail

A côté de ceux qui sont sans emploi ou en sous-emploi, en emploi précaire, il y a ceux qui travaillent trop et souhaiteraient disposer de plus de temps pour concilier travail et vie privée.

Vie privée ne veut pas dire nécessairement loisirs. La vie privée est souvent faite aussi d'activités de tous les jours, de contraintes ou d'obligations. Enfants à éduquer et/ou soigner ou simplement à garder faute d'équipements collectifs ou d'argent pour pouvoir les payer, à conduire aux activités parascolaires ; parents âgés, éventuellement dépendants, partenaire malade...

Il y a aussi ceux dont le travail est d'une manière ou d'une autre pénible, parfois nuisible pour la santé. La Fondation de Dublin⁸ a constaté au fil de ses enquêtes quinquennales une intensification du travail qui se traduit par les exigences toujours croissantes de productivité, le stress, la pression liée à la situation de l'emploi, la précarisation des statuts, etc. Ces ensembles d'éléments débouchent sur des problèmes de santé : burn-out, troubles musculo-squelettiques, maux de dos, dépression.

Les plaintes des travailleurs

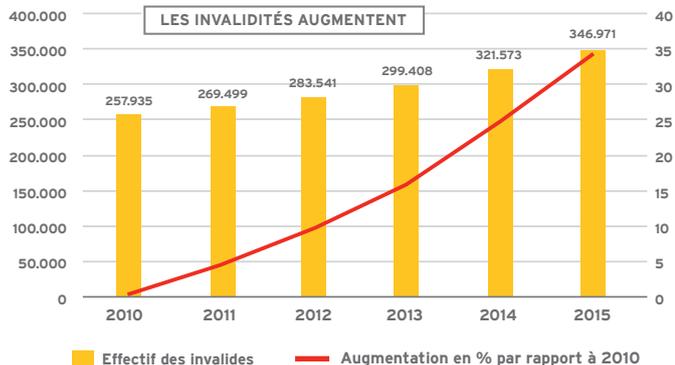
< 30 ans	30-49 ans	50+
Postures pénibles		
31%	28%	33%
Rythmes très rapides		
43%	41%	38%
Délais serrés		
46%	49%	47%
Compatibilité travail/engagements familiaux		
15%	16%	14%

Source : Gérard Valenduc - Patricia Vendramin : «Le vieillissement au travail» CRISP/FTU, 2013

Le vieillissement de la population active lié à l'allongement de plus en plus contraint des carrières trouve son écho dans l'augmentation importante des absences de longue durée. Certains indicateurs ne trompent pas.

Les invalidités augmentent

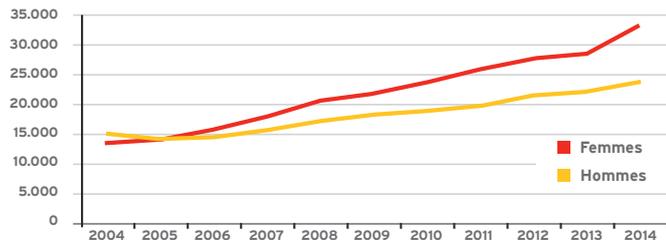
- Le nombre d'invalides reconnus est passé de 257.935 en 2010 à 346.971 en 2015, soit une augmentation de 34%.



Source : INAMI, 2016

- En outre, chaque année, il y a de plus en plus de nouvelles entrées en invalidité. Entre 2005 et 2014, le nombre d'entrées en invalidité (travailleur à l'arrêt depuis plus de 1 an) est passé de 28.303 à 56.867 soit +100%. Pour les femmes, cette progression est même de +134%.

Entrées en invalidité par sexe (régime salariés)



Source : INAMI, 2016

L'Inami explique ces tendances comme suit :

- Le vieillissement de la population active : plus une population vieillit, plus la proportion de travailleurs âgés dans des métiers pénibles augmente ce qui engendre une hausse des personnes en incapacité.
- La féminisation du marché du travail. On constate une augmentation du nombre de femmes dans les catégories d'âge élevées (suite au relèvement de l'âge de la pension de 60 à 65 ans). Ceci a pour effet que des femmes en mauvaise santé de cette catégorie d'âge qui, avant, étaient pensionnées ou prépensionnées, se retrouvent maintenant en invalidité). On constate aussi que l'absentéisme est plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Ceci est objectivé par le fait que les femmes ont en moyenne une charge de travail plus lourde au sein de la famille que les hommes, charge qui s'ajoute à la charge de l'activité professionnelle.
- Les affections musculo-squelettiques et les troubles psychiques, qui sont les principales causes de l'absentéisme de longue durée, et qui continuent à augmenter.
- Les mesures prises en matière de chômage visant les travailleurs âgés (restrictions imposées dans les régimes de prépension et disponibilité).

Les mesures prises dans d'autres secteurs de la sécurité sociale (les régimes de chômage avec complément d'entreprise c'est-à-dire les ex-prépensions, les pensions et le chômage) peuvent, notamment par leur dureté, augmenter les cas de troubles psychiques et d'invalidité.

Le burn-out fait des ravages

Entre 2010 et 2015, une augmentation de 67,32%⁹ des cas de burn-out chez les salariés.

En ce qui concerne le stress au travail, les données de l'OCDE montrent que la tendance est à la hausse depuis 10 ans. De plus, les personnes les plus soumises au stress sont les personnes faiblement qualifiées (58,9%) ainsi que la tranche d'âge des 15-29 ans (42,9%).

Stress au travail par âge, genre et niveau d'éducation (en % des travailleurs correspondants)

	2005	2010	2015
TOTAL	36,9	46,3	39,3
15 - 29 ans	33,8	51,8	42,9
30 - 49 ans	36,9	44,7	38,2
50 - 64 ans	40,4	45,0	38,9
Hommes	38,5	48,3	39,7
Femmes	35,0	43,9	38,8
Faiblement qualifiés	55,0	63,8	58,9
Moyennement qualifiés	32,3	41,5	41,2
Hautement qualifiés	27,1	38,2	26,3

Source : OCDE, 2016

Selon les enquêtes Securex :

- 64% des travailleurs en Belgique souffrent du stress. Soit 18,5% de plus qu'en 2010.
- 97% de travailleurs victimes de stress indiquent que ce stress est nuisible à leur santé.
- Un travailleur sur 10 dit avoir souffert de burnout (9,2%).

Les problèmes de mobilité

S'il y a bien quelque chose qui vole du temps à la vie privée, c'est le trajet domicile-travail.

La dernière enquête fédérale sur la mobilité des travailleurs montre que les Wallons qui travaillent à Bruxelles font 44,3 Km tous les jours (plus le retour). Les Flamands, quant à eux, qui travaillent à Bruxelles, font, en moyenne 30,3 km pour aller au boulot. Dans 60 à 70 % des cas, ce trajet se fait en voiture, le train étant privilégié si la distance augmente.

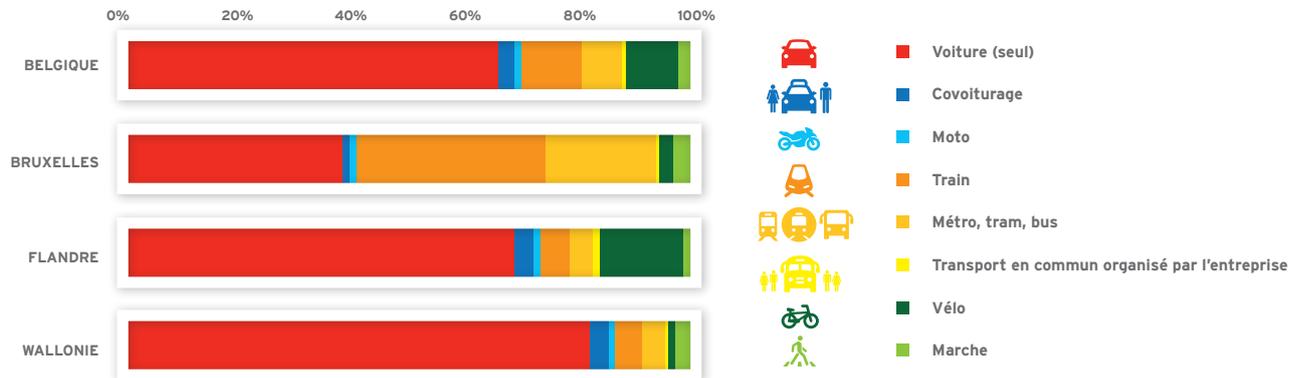
Distance domicile-lieux de travail

Domicile	Lieu de travail		
	Bruxelles	Flandre	Wallonie
Bruxelles	4,4 km	15,4 km	31 km
Flandre	30,3 km	12,6 km	35,9 km
Wallonie	44,3 km	43,1 km	12,9 km
Belgique	25,1 km	13,1 km	13,8 km

Source : SPF mobilité, 2016

Et vu que l'essentiel des déplacements domicile-travail se fait en voiture et que nos routes sont parmi les plus encombrées du monde, les navetteurs perdent un temps fou pour aller au travail et en revenir. C'est du temps qui ne peut pas être consacré à des activités de qualité, ce qui provoque une baisse de la qualité de vie.

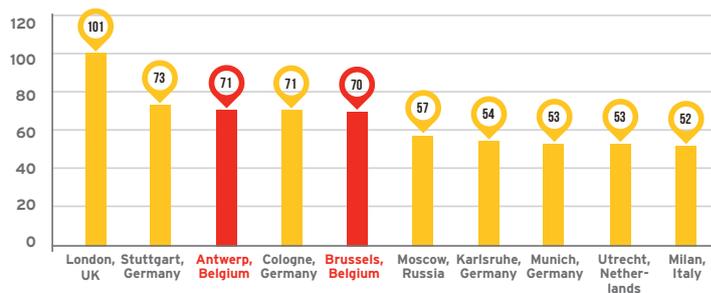
Déplacements domicile - lieu de travail (selon le lieu de travail)



Source : SPF mobilité, 2016

Les villes belges sont parmi les plus congestionnées d'Europe, comme le montre l'indicateur INRIX 2015.

Moyenne des heures passées dans le trafic routier



Source : INRIX, Europe Scorecard, 2015

Le succès du crédit-temps

Il existe une panoplie de formules individuelles de réduction du temps de travail (interruption de carrière, crédit-temps, congés thématiques, emploi de fin de carrière et même crédit-temps (dit) sans motif (et sans allocation)). Le succès de ces formules montre à quel point le besoin se fait sentir de pouvoir concilier travail et vie privée ou de trouver des solutions aux carences en structures collectives.

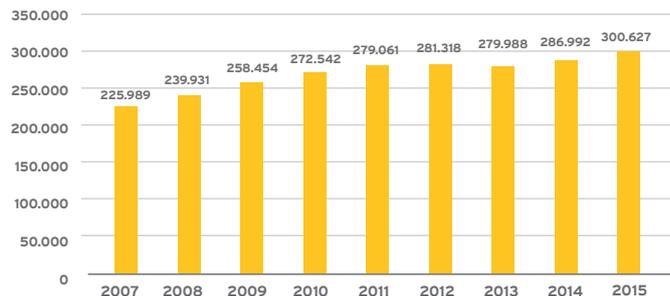
A titre d'illustration, le nombre de places disponibles pour 100 enfants dans les structures d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans (Communauté flamande, Communauté germanophone) ou de moins de 2,5 ans (Communauté française) explique en partie le succès des congés parentaux qui représentent les 3/4 des congés thématiques.

Places disponibles dans les crèches pour 100 enfants

Communauté flamande	Flandre	42
	Bruxelles	43
Communauté germanophone		29
Communauté française	Wallonie	25
	Bruxelles	32

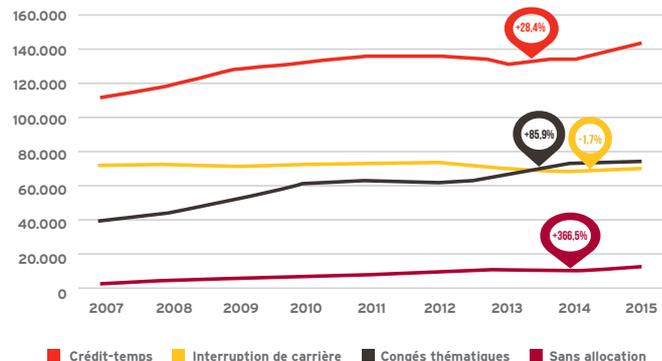
Source : ONE 2015

Evolution du nombre de personnes bénéficiant d'une interruption de carrière et d'un crédit temps



Source : ONEM, 2016

Aménagement du temps de travail



Source : ONEM, 2016

La pression croissante de la vie professionnelle, les problèmes de santé liés au travail et/ou au vieillissement poussent les travailleurs à recourir volontairement ou involontairement à des formules leur permettant de réduire leur temps de travail ou à écourter leur vie professionnelle.

A la question «*pensez-vous pouvoir faire le même travail à 60 ans?*», une bonne moitié des travailleurs interrogés affirme que **NON** et ce sont les plus jeunes les plus sceptiques car pour eux l'âge du repos mérité est plus lointain.

Faire le même travail jusqu'à 60ans ?	< 35 ans	35-49 ans	50-59 ans
Non, je ne pense pas	32%	28%	22%
Non, je ne veux pas	20%	16%	14%

Source : Gérard Valenduc - Patricia Vendramin : «Le vieillissement au travail» CRISP/FTU, 2013

Et ce besoin de sortir plus tôt de la vie professionnelle se fait sentir avec plus d'acuité pour les travailleurs moins qualifiés. Leur travail est en général plus pénible et surtout leur espérance de vie en bonne santé est inférieure à l'âge de la retraite à 65 ans et a fortiori à 67 ans. La probabilité de profiter d'une pension, sans problème de santé, est donc très faible.

Espérance de vie en bonne santé

	Espérance de vie en bonne santé à la naissance		Espérance de vie en bonne santé à 65 ans ¹⁰	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Belgique	63,7	64	10,9	10,8
Norvège	68,6	71	14,8	15

Source : Eurostat, 2016

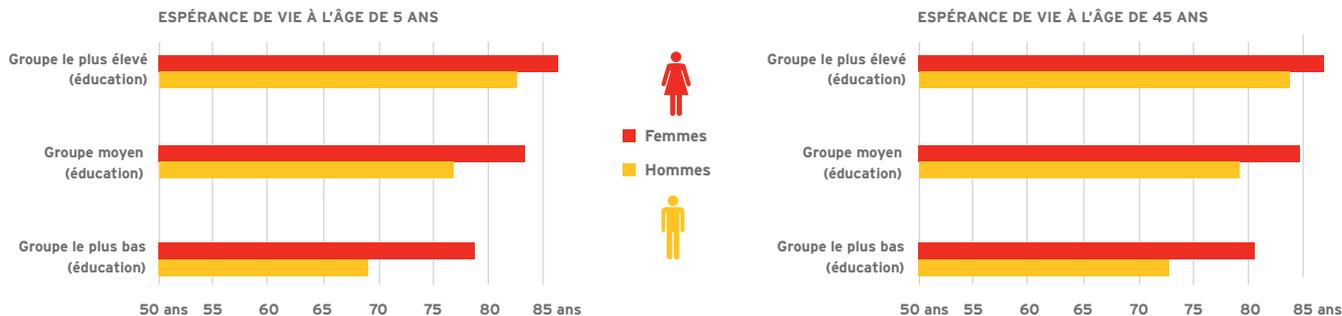
En Belgique, nous avons une espérance de vie en bonne santé largement inférieure aux pays scandinaves que ce soit, à la naissance ou à 65 ans. Or, nous sommes un pays industrialisé et développé. Cela pose question.

Avoir une espérance de vie en bonne santé de 10 ans à 65 ans, n'est pas synonyme de devoir travailler encore 10 ans. En effet, à 65 ans, après plus de 40 ans de travail, les hommes et les femmes ont le droit de profiter de leur retraite pour se consacrer à des activités (loisirs, familiales, associatives, bénévoles, etc).

Si on veut traiter tout le monde de la même façon, l'âge ne peut pas être le seul critère à prendre en compte. La lourdeur et la pénibilité de l'emploi doit aussi entrer en ligne de compte. C'est pourquoi il faut rendre le travail « *faisable* » tout au long de la carrière, adapter les conditions de travail en fonction de l'âge et moduler l'âge de la retraite en fonction de critères de pénibilité.

L'espérance de vie des moins qualifiés est en effet amputée drastiquement par rapport à ceux qui ont fait des études supérieures. Entre ces deux groupes, il y a près de 9 ans d'écart d'espérance de vie !

Les différences d'espérance de vie en fonction des groupes sociaux (2002-2006)



Source : UCL, service démographie, 2015

La réduction du temps de travail : une partie essentielle de la solution

Comme le prouve le baromètre, de nombreux travailleurs sont à bout, mentalement et physiquement. Le fait d'être constamment pressé par le temps, le rush pour arriver au travail et en repartir, la difficile conciliation de la vie privée et professionnelle: pour bon nombre de personnes, c'en est trop ! Quand on y réfléchit, c'est contradictoire. Car il y a de nombreux chômeurs et travailleurs (souvent à temps partiel) avec un contrat précaire qui veulent travailler plus. Ne pourrait-on pas concilier les deux situations ?

La FGTB pense que si. Et l'élément-clé pour résoudre la problématique du '*trop-de-travail*' et '*trop-peu-de-travail*', c'est la réduction du temps de travail. En intégrant une semaine de travail plus courte, plus de personnes pourraient avoir du travail. En effet, nous n'allons pas diminuer notre activité économique, nous allons simplement mieux la répartir sur plus de personnes.

Comment ? Nous continuons à enregistrer des gains de productivité. Moins qu'avant, mais avec la robotisation, l'automatisation et la digitalisation, la productivité ne stagnera pas. Ces gains de productivité doivent être convertis en temps. Il est vrai qu'une nouvelle réduction du temps de travail nous placera devant des défis, mais avec une concertation sociale constructive, elle doit être possible. Sans coûts supplémentaires pour l'employeur et sans perte salariale pour le travailleur. On se retrouvera ainsi dans une situation '*gagnant-gagnant*'. Car un travailleur qui a plus de liberté à côté de son travail, est un travailleur qui va s'investir davantage pendant ses heures de travail. Alors, qu'attendons-nous ?

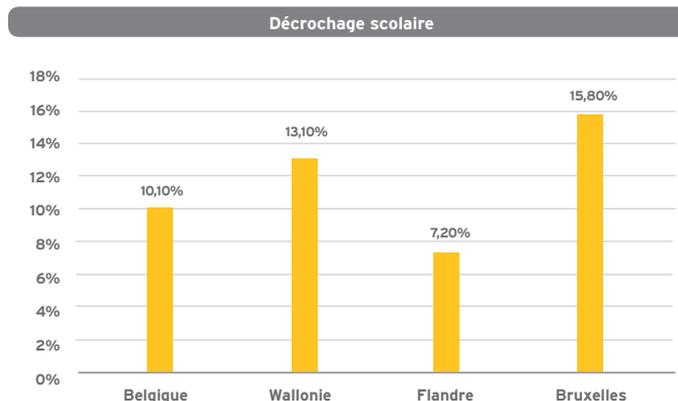
3 Pouvoir (de) vivre ensemble

Une vie harmonieuse en société passe par plus d'égalité. Il ne s'agit pas simplement de redistribution des richesses. Il s'agit aussi de fournir une égalité de chances, de possibilités de faire valoir ses mérites. Tout le monde doit pouvoir bénéficier de « l'ascenseur social » et il faut fournir les instruments pour l'émancipation. Sans quoi les inégalités se reproduisent de générations en générations, elles polarisent la société et les tensions sociales s'exacerbent.

L'épanouissement individuel passe par une garantie assurée par la collectivité de l'accès à l'éducation, à la culture, à l'emploi, ...

Les jeunes

L'insertion des jeunes est un enjeu de taille dans la société et celle-ci passe, entre autre, par l'insertion sur le marché du travail. Ceci dépend de leur degré de qualification. Comme le souligne l'OCDE¹¹, « *investir dans l'éducation en vaut la peine, tant sur le marché du travail que dans la vie* ». En Belgique, en 2015, plus de 10% des jeunes ont quitté les bancs de l'école sans avoir décroché le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou un diplôme équivalent. Pour ces jeunes, le fait de ne pas disposer des compétences de base compromet leur chance de s'intégrer de manière durable sur le marché du travail et dans la vie.



Source : Enquête sur les Forces de Travail, 2015

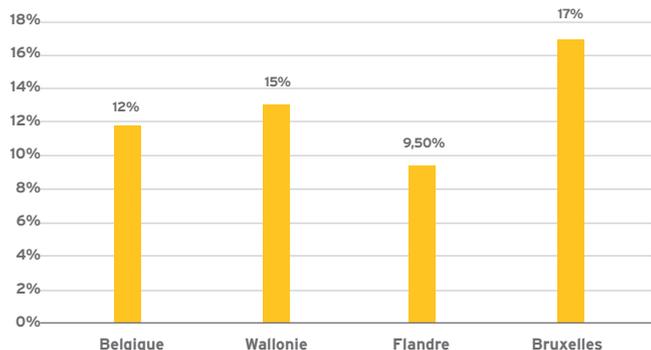
Soulignons que ces écarts se notent au niveau des Régions. Seule la Flandre s'est dotée d'un objectif de réduction d'interruption prématurée de scolarité pour les 18-24 ans. L'objectif est fixé à 5,2% pour 2020.

Les jeunes sans emploi

Un autre indicateur concernant le vivre ensemble est le taux de jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation, ni à une formation. A ce sujet, la Belgique a fait des progrès entre 2000 et 2008.

Cependant, depuis 2012, ce taux remonte, pour atteindre aujourd'hui 12%. Cette donnée reflète le nombre croissant de jeunes qui disparaissent complètement des radars. Personne ne sait ce qu'ils font. Selon les engagements pris par la Belgique dans le cadre de la stratégie Europe 2020, ce taux doit tomber à 8,2% en 2020.

Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation, ni à la formation (NEET)



Source : Eurostat, 2016

Formation tout au long de la vie

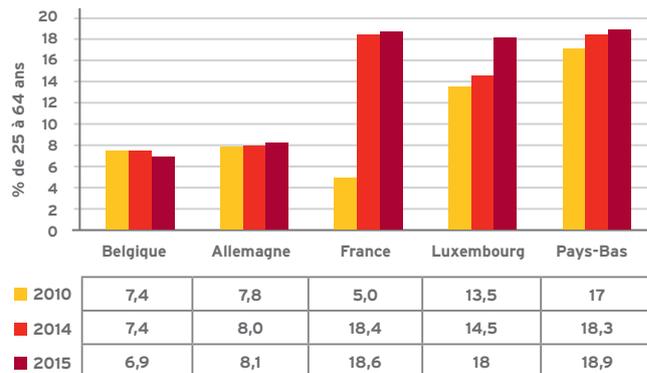
Finalement, une fois à l'emploi, la formation continue des travailleurs est un élément central afin d'acquérir des nouvelles compétences, suivre l'évolution des métiers, etc.

Dans ce domaine, la Belgique est loin derrière la plupart des pays européens. En Belgique, le taux de participation à la formation, selon Eurostat, se situe aux environs de 7%.

De plus, ce taux a même chuté entre 2010 et 2015 alors que ce ratio a augmenté pour les pays voisins. Eurostat mesure les travailleurs entre 25 ans et 64 ans qui ont suivi une formation au cours des 4 dernières semaines écoulées.

Soulignons qu'en Belgique un débat est en cours entre les interlocuteurs sociaux concernant cette donnée. Nous avons fait le choix d'utiliser les données Eurostat car elles permettent une comparaison européenne.

Formation tout au long de la vie



Source : Eurostat, 2016

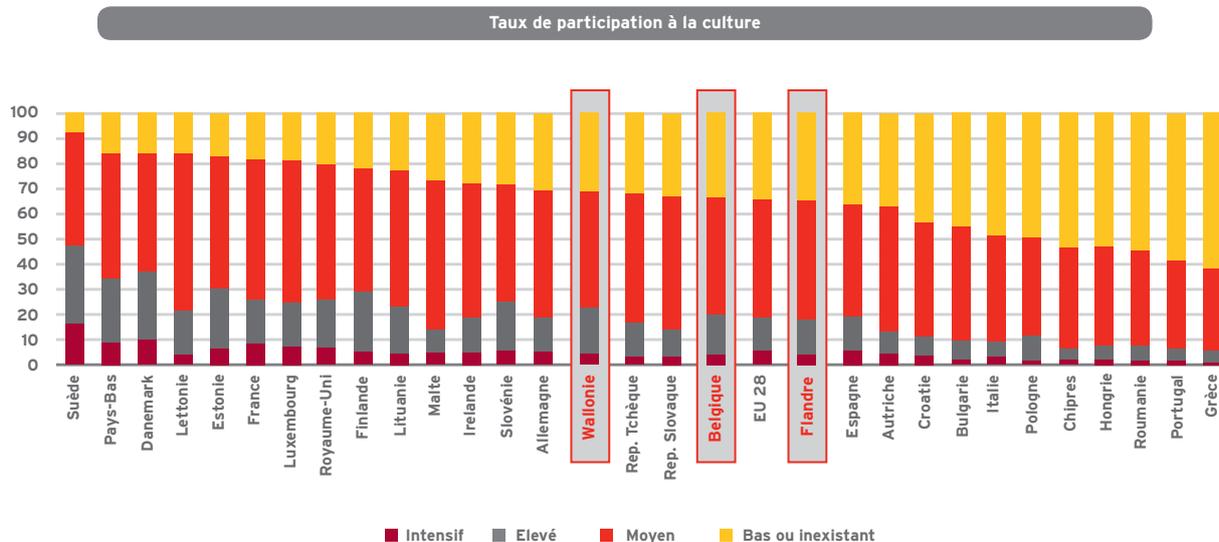
Accès à la culture

La culture est un maillon important dans la cohésion sociale de notre société. Il est extrêmement important que, dans notre société, chacun ait l'opportunité d'avoir accès à la culture.

La culture... terme très large qui regroupe un ensemble d'activités (cinéma, musique, musées, expositions, livres, sports, etc.).

Qu'en est-il en Belgique par rapport aux autres pays européens ?

Selon l'Eurobaromètre, la plus grande partie des Belges se retrouve dans la catégorie des consommateurs « moyens » de culture.



Source : Eurobaromètre 2014

Immigrés et migrants

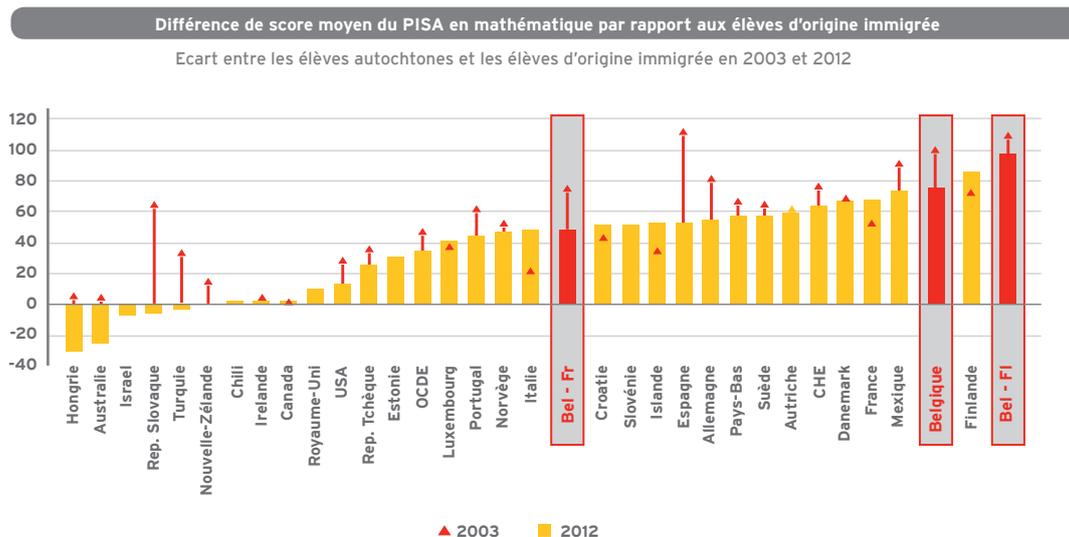
Personne ne peut contester l'apport des migrants à notre économie. Tant dans le passé qu'à l'avenir. Un tiers des citoyens entre 18 - 60 ans (population active) a des origines étrangères. Etant donné le vieillissement de la population, les migrants apporteront une contribution cruciale pour redresser la pyramide des âges et contribuer au financement de la sécurité sociale.

Il est d'autant plus important d'intégrer les nouveaux arrivants que les vagues migratoires vont et iront probablement encore croissant à l'avenir. Les migrants, indispensables, souffrent pourtant de multiples discriminations. Leur ghettoïsation n'est pas que géographique. Elle est aussi culturelle, sociale et économique et ce n'est pas bon pour le « vivre ensemble ».

Ces discriminations se vérifient :

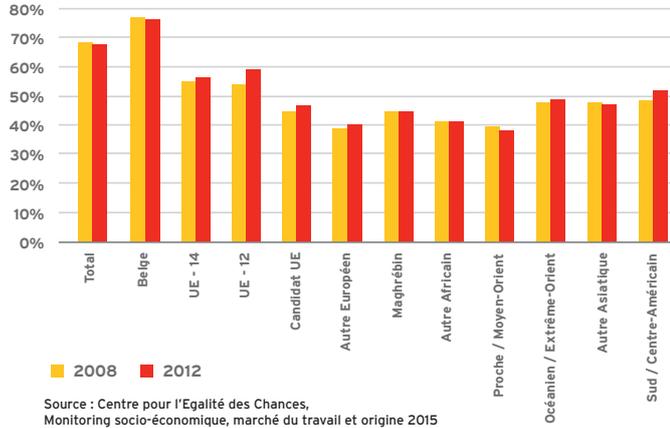
- **dans l'enseignement**

Notre système éducatif ne soutient pas suffisamment en général les élèves de milieux déjà défavorisés et les enfants d'immigrés en particulier. Le nombre d'école ghetto augmente et leur financement est insuffisant. Il règne un défaitisme en ce qui concerne les chances de développement de ces élèves. Les conséquences en sont souvent une mauvaise orientation ou le redoublement.



Source : OCDE, 2016

▪ dans l'emploi



Le taux d'emploi moyen en Belgique, pour les personnes de 18 à 60 ans, est en 2012 de 65,5 %. Le taux d'emploi des personnes d'origine belge (73,3 %) est supérieur à la moyenne et aux taux d'emploi observés pour les personnes d'origine étrangère. Seules les personnes originaires d'un pays de l'UE-14 et de l'UE-12 ont des taux d'emploi supérieurs à 50 %. Les personnes originaires du Proche/Moyen-Orient, d'autres pays européens et d'autres pays africains ont les taux d'emploi les plus faibles (inférieurs à 40 %).

▪ dans la qualité de l'emploi



4 *Pouvoir (de) vivre sur une planète préservée*

Le bien-être, le bien vivre ne se passent pas que dans la tête ou notre porte-monnaie. C'est aussi une question physique. Une bonne santé commence avec l'air que l'on respire et les aliments que l'on ingurgite, le toit que l'on a au-dessus de la tête. Notre intégrité physique est liée à la capacité à nous protéger des rudesses de la nature. Or, les activités humaines impactent beaucoup de l'environnement : la pollution atmosphérique et de l'eau, l'usage de fertilisants et de pesticides, l'épuisement des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre, le réchauffement climatique.

Notre pouvoir de vivre dans un environnement sain, sur une planète préservée, dépendra de notre capacité à maîtriser les effets néfastes de nos activités humaines et à réparer les erreurs commises. De notre volonté de partager plus équitablement les ressources de la planète à commencer par l'eau et la nourriture, quitte à changer radicalement nos habitudes de consommation.

Le défi climatique

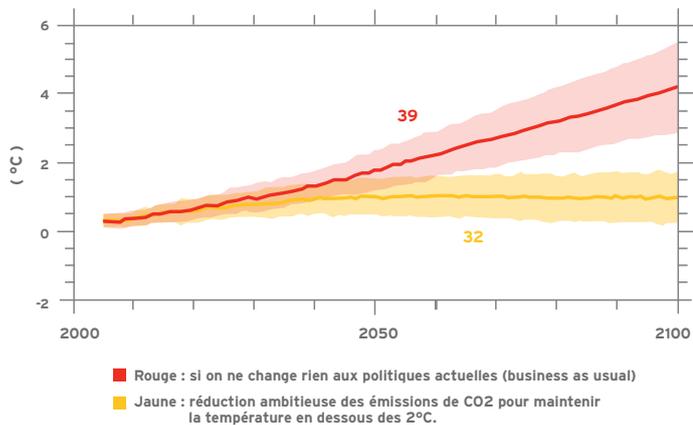
La température moyenne mondiale a augmenté de 0.85°C depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. Si la tendance actuelle continue la température moyenne de la planète augmentera de +4°C d'ici 2100 avec des conséquences incontrôlables, prédit le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC¹²). L'augmentation des phénomènes naturels extraordinaires tels que sécheresse extrême, les ouragans, les typhons,... deviendront plus intenses et plus fréquents.

En 2012, par exemple, l'ouragan Sandy a contraint aux Etats Unis quelques 150.000 personnes à se déplacer et a occasionné, de façon générale, la perte de leur emploi à plus de 11.000 personnes. En 2014, le typhon Haggupit aux Philippines a détruit les sources de revenus de plus de 800.000 personnes.

Si on n'agit pas, le dérèglement climatique va provoquer plus de 500.000 morts supplémentaires en 2050 dans le monde à cause du manque de ressources alimentaires.

Selon le GIEC, la sécheresse et la désertification, les cyclones, les inondations, ou d'autres phénomènes climatiques pourraient entraîner des déplacements importants de population. Déjà actuellement une personne déménage chaque seconde pour des raisons climatiques, ce qui représente 19,3 millions de réfugiés climatiques par an dans 82 pays (2014). Il pourrait y avoir 250 millions de réfugiés climatiques chaque année autour de 2050.

Prévisions de hausse de la température terrestre



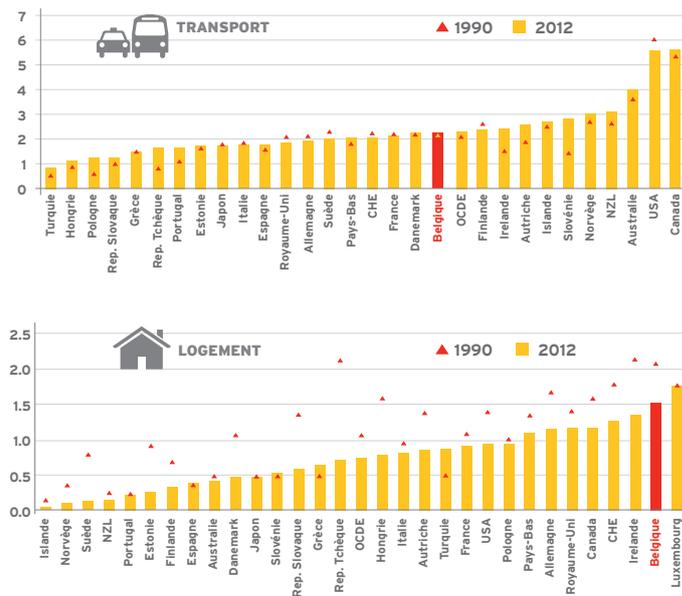
Source : GIEC², AR 5

La cause principale des changements climatiques sont les émissions de CO2.

La Belgique a fait des progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, même s'il lui sera difficile d'atteindre les objectifs qu'elle s'engage auprès de l'Union Européenne de rencontrer en 2020 dans ce domaine. Les industries énergétiques et les activités manufacturières sont les secteurs qui ont le plus contribué à la baisse globale des émissions depuis le milieu des années 2000.

En revanche, des progrès insuffisants ont été réalisés dans les deux principaux secteurs ne relevant pas du système d'échange de quotas d'émissions : les transports, dont les émissions se sont accrues de 20.5 % entre 1990-2012 (avec une certaine stabilisation à compter du milieu des années 2000) ; et le logement, où les émissions ont diminué, mais restent très élevées par rapport aux pays de l'OCDE.

Emissions de gaz à effet de serre dans le secteur du transport et du logement



Source : OCDE, 2016.

Agir vite

Pour ne pas en arriver là, il faut agir et vite. Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour réduire les émissions de carbone afin de contenir le réchauffement global à 2°C, voire 1.5°C .

Une transformation de nos modes de production et de consommation doit donc s'opérer pour aller vers un avenir à basse (voire zéro) émission de carbone. Soit elle sera imposée et donc brutale et violente pour le monde du travail. Soit elle sera concertée avec les travailleurs et permettra, de la sorte, l'assise sociétale de cette transformation. Mais une chose est sûre : *il n'y a "pas d'emplois sur une planète morte" !*

La FGTB en appelle dès lors à une Transition Juste vers une société bas carbone.

Une Transition basée sur

- Le dialogue social : besoin d'anticiper la transition, par le dialogue social
- Des investissements créateurs d'emplois décents (et donc respectueux de l'environnement)
- Des formations orientées vers des techniques répondant aux défis climatiques
- Le respect des droits de l'homme et le droit du travail
- Des systèmes de protection sociale forts et efficaces : les travailleurs ne s'engageront dans ce processus que si on garantit leur sécurité.

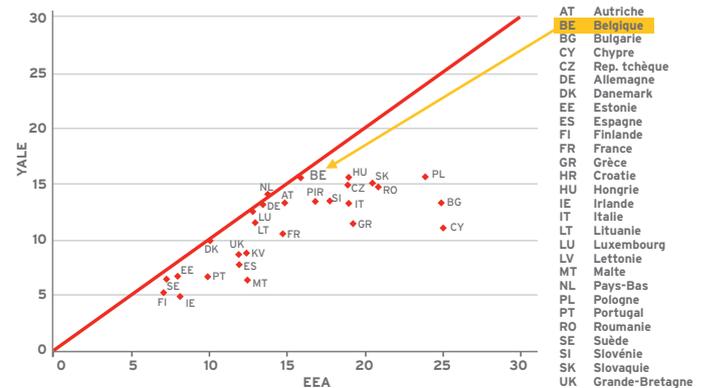
Mobilité et qualité de l'air

Selon l'Université américaine de Yale, en ce qui concerne la qualité de l'air, la Belgique fait partie des plus mauvaises élèves de la classe européenne : la concentration en particules fines s'élève à 15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Elle respecte la norme européenne fixée à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, mais dépasse la norme imposée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) qui est de 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. Or, les particules fines sont la cause de nombreuses maladies essentiellement cardiovasculaires et respiratoires (pneumonie, cancer du poumon, accident vasculaire cérébral).

Les moteurs diesel sont les principaux responsables, mais le chauffage domestique joue aussi un rôle.

Indice de qualité de l'air

Concentrations moyennes annuelles en particules fines pondérées par la population en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ - comparaison entre les valeurs de l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA) (abscisses) et Yale (ordonnées). 2012.



Source : Université YALE

Les villes belges sont très encombrées et la qualité de l'air est l'une des rares dimensions du bien-être où les Belges n'obtiennent pas des résultats meilleurs à la moyenne de l'OCDE. C'est que les Belges continuent à privilégier la voiture pour leur déplacements domicile-travail.

Évolution des moyens de déplacements domicile-lieu de travail

	Mode	2005	2014
	Voiture	66,8%	65,6%
	Covoiturage	4,7%	2,9%
	Moto	1,7%	1,2%
	Train	9,5%	10,9%
	Tram, métro, bus	5,9%	6,9%
	Transport collectif organisé par l'entreprise	1,2%	0,8%
	Vélo	7,8%	9,5%
	Marche	2,4%	2,4%

Source : SPF Mobilité 2016, Diagnostic des déplacements domicile-lieux de travail 2014

Le régime fiscal très favorable des voitures de sociétés contribue à cette situation. On constate en effet que :

- Les ménages qui disposent d'une voiture de société ont en moyenne plus de voitures, des voitures plus puissantes.
- Les membres du ménage qui disposent d'une voiture de société ont davantage tendance à utiliser la voiture pour aller travailler, ce qui se traduit par un nombre plus élevé de kilomètres parcourus sur les routes.
- La présence dans le ménage d'une voiture de société influence, outre les déplacements domicile-lieu de travail, le nombre de kilomètres parcourus à des fins privées.

Le Bureau fédéral du Plan calcule la perte de bien-être occasionnée par ce régime fiscal à 905 millions d'euros par an, soit 0,23 % du PIB. Cette mauvaise affectation des ressources s'accompagne aussi de coûts environnementaux et de congestions externes additionnels.

Que faire ?

Opérer un changement dans nos habitudes de mobilité et évoluer vers une mobilité durable :

- Une mobilité qui prenne en considération ces défis de la congestion et des impacts sur l'environnement, la santé, le climat, la qualité de vie et l'économie.
- Une mobilité basée sur une vision ambitieuse des transports publics.
- Une mobilité accessible au plus grand nombre
- Une mobilité qui n'exclut pas la recours à la voiture mais qui l'intègre dans une conception multimodale.
- Une mobilité qui préserve les acquis des travailleurs mais qui leur offre une palette de possibilités et d'alternatives.

En commençant par :

- diminuer le recours à la voiture et la congestion qu'il induit. L'utilisation même de la voiture de société doit également être moins stimulé fiscalement. Par conséquent, l'octroi d'une voiture de société doit OBLIGATOIREMENT être accompagné de l'octroi d'un abonnement à une entreprise de transport en commun ;
- augmenter l'offre de transports publics, avec un chemin de fer fort, abordable et avec une offre nettement plus large ; taxer les véhicules fortement émetteurs de particules fines (et donc notamment le diesel).

L'économie circulaire

L'économie circulaire est une alternative au modèle en vigueur depuis la révolution industrielle, à savoir le modèle « extraire-produire-consommer-jeter ». Ce modèle dépassé présuppose l'existence de ressources abondantes sans limite, facilement disponibles et éliminables à faibles coûts.

En effet, son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables.

Rappelons que l'économie circulaire ne se limite pas uniquement au recyclage. Au sein l'économie circulaire, on distingue 4 formes d'activités économiques également dénommées «boucles» :

- la boucle de l'entretien et de la réparation
- la boucle de la réutilisation
- la boucle de la remise en état et la reproduction d'articles
- la boucle du recyclage

Finalement, pour la FGTB, il est important que ces boucles restent autant que possible locales afin d'éviter le transport inutile, ainsi que les émissions de CO2 qui en découlent.

Ceci permettra en outre de favoriser les emplois locaux et difficilement délocalisables.

5 Conclusion : ~~There is no~~ AN alternative

La lecture de ce baromètre reste sans doute aride, avec ses graphiques, ses tableaux et ses analyses. Mais nous pensons que les 4 angles d'attaque que nous avons adoptés pour le réaliser : **pouvoir de vivre décentement, pouvoir de vivre une vie professionnelle de qualité, pouvoir de vivre ensemble, pouvoir de vivre sur une planète préservée**, permettent d'avoir une vision plus complète de l'état de notre société que les indicateurs classiques.

Ces quatre axes traduisent en effet les aspirations légitimes de tout un chacun à une meilleure qualité de vie pour le plus grand nombre comme pour les générations futures. Nous avons voulu ainsi remettre en avant les valeurs et l'éthique ainsi que la politique, qui les traduit en programmes d'action, en les plaçant au-dessus des critères économiques classiques. Notre vie est, en grande partie, déterminée par des choix politiques. Des choix qui forment notre environnement de vie et déterminent même notre liberté. L'idéologie et une approche rigide de l'économie aboutissent souvent à des choix politiques erronés. Des choix qui rendent service seulement à certains.

Ce baromètre socio-économique de la FGTB veut donc rappeler que l'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse. Nous devons sortir des systèmes qui bénéficient seulement au « 1% ». Nous devons reprendre le contrôle. Nous devons abandonner l'idée des systèmes qui prétendent que ce qui rend un petit groupe plus riche est valable pour tout le monde. Et que c'est le seul qui existe et qu'il est éternel.

L'économie ne relève pas des sciences exactes. C'est une science humaine en ce sens qu'il s'agit de combler les besoins des personnes.

Quel que soit le camp dans lequel on se trouve, l'économie vise à préserver la prospérité d'une société. Mais la prospérité n'est en rien synonyme du bonheur. Certainement pas si elle n'est pas équitablement partagée, si elle n'est acquise qu'au prix de l'exploitation des uns au profit de quelques autres. Certainement pas si ce bien-être sert à la dégradation du cadre et des conditions de vie de l'homme et forme une menace pour la planète toute entière.

Pour satisfaire ces aspirations simples et légitimes, une autre vision sociétale est nécessaire. Une autre vision sur l'économie. L'intérêt général doit urgemment devenir la priorité au détriment de l'intérêt de quelques individus.

En défendant le **pouvoir de vivre décentement**, nous dénonçons le taux de pauvreté élevé en Belgique. Notre système de sécurité sociale est un bon filet de sécurité mais il laisse encore trop de gens passer entre les mailles du filet et ce d'autant plus que les mailles se relâchent. Pas toutes seules : les économies budgétaires, obtenues en réduisant des droits ou des montants d'allocation, contribuent à ce relâchement. Les politiques d'austérité accentuent la pauvreté.

Nous pouvons seulement conclure que les politiques d'austérité servent de prétexte au démantèlement progressif et programmé de l'Etat-Providence. L'équilibre du contrat social d'après-guerre (dans lequel il avait été convenu que les gains de productivité seraient partagés de manière équilibrée entre les travailleurs et les employeurs) n'est plus respecté.

Les allocations de chômage ne protègent plus de la pauvreté : elles sont trop basses et pour certains, inatteignables. En outre, le chômage structurel augmente : nous n'arrivons plus à intégrer les personnes de manière durable sur le marché du travail.

Nous nous élevons contre les « réformes » des pensions du ministre Bacquelaine. Elles réduisent encore les montants des pensions, cherchent à miner la pension légale (1^{er} pilier) pour favoriser les pension du privé aléatoires (2^{ème} pilier). S'il y a des réformes à faire, c'est de les augmenter et de pérenniser la pension légale en élargissant les bases de financement de la sécurité sociale.

Nous plaillons ainsi pour une refonte du financement de la sécu et une refonte de la fiscalité trop favorable aux revenus du capital et du patrimoine.

En insistant sur le **pouvoir de vivre une vie professionnelle de qualité**, nous traduisons l'aspiration des travailleurs à travailler pour vivre et non vivre pour travailler, à mieux concilier travail et vie privée. Nous nous élevons contre la flexibilité à outrance qui a un impact sur la vie sociale, la combinaison vie privée - vie professionnelle et sur l'épanouissement personnel. Nous protestons contre la dégradation des statuts et la flexibilisation du travail qu'a pour objectif - par exemple - la « Proposition de loi Peeters ».

Nous démontrons encore que les salaires ne sont pas trop élevés. Que beaucoup sont trop bas. Que ce ne sont pas des « charges » mais le moteur même de l'économie. Nous nous dressons contre le dumping social et la mise en concurrence débridée entre les travailleurs dans et entre les Etats supposés membres d'une UNION européenne...

Une vie professionnelle de qualité implique aussi que tout le monde ait accès à l'emploi. La réduction du temps de travail avec embauches compensatoires peut être une solution au chômage structurel. De plus, cela peut aussi constituer une réponse au besoin croissant pour une meilleure combinaison vie privée et vie professionnelle.

Un taux d'emploi plus élevé via une réduction du temps de travail permettrait également de supprimer les tensions sur le marché du travail entre travailleurs avec des statuts différents, jeunes et âgés, Belges et immigrés, les sans-emploi et les surchargés. Avec la réduction du temps de travail, l'accès à la formation et à la culture s'en trouveraient améliorés, la cohésion sociale également. C'est ce que nous avons appelé le **pouvoir de vivre ensemble**.

Enfin, il n'y a pas d'emploi sur une planète morte. Les générations actuelles, comme les générations futures ont droit **de vivre sur une planète préservée**. L'économie de marché sans régulation participe au dérèglement climatique et toutes les catastrophes « naturelles » qui y sont liées. La transition vers une économie qui respecte la planète doit se faire de manière « juste ». Une « *transition juste* ». Cela suppose aussi une autre organisation de l'économie et que l'on renonce au « *tout au profit* ».

Nous avons pointé tout ce qui ne va pas, tout ce qu'il faut changer et comment nous entendons le faire.

Références

¹ Source : BNB 2013 : « Structure et répartition du patrimoine des ménages : une analyse menée sur la base de la HFCS ».

² L'allocation d'insertion est une allocation de chômage sur la base de ses études, sans avoir travaillé auparavant. (Ces allocations s'appelaient auparavant « allocations d'attente »).

³ Les entreprises belges bénéficient d'un soutien important des autorités publiques sous forme de réductions de cotisations sociales ou de déductions fiscales, c'est ce que l'on appelle les subsides salariaux.

⁴ Source : Les impôts sur les salaires 2013-2014, OCDE, 2016.

⁵ L'indice INRIX est un baromètre de l'intensité des encombrements routiers. Pour un segment de route sans encombrement, sa valeur est égale à zéro. Chaque point d'indice supplémentaire correspond à l'augmentation d'un point de pourcentage de la durée moyenne d'un trajet aux heures de pointes par rapport à une circulation fluide.

⁶ Source : Commissaire européenne chargée de la Concurrence Margrethe Vestager, 2016.

⁷ Les allocations d'insertion, sont, à présent, limitée à 3 ans. A la fin de leur crédit, les personnes en sont exclues.

⁸ La Fondation de Dublin (Eurofund) est la fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

⁹ Source : INAMI, 2016

¹⁰ Il s'agit des personnes qui arrivent en bonne santé à 65 ans (qui ont échappés aux maladies et accidents). Ce groupe est dès lors plus petit que l'ensemble des personnes de 65 ans.

¹¹ Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2015.

¹² Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – en anglais IPCC pour Intergovernmental Panel on Climate Change – est un organisme intergouvernemental, ouvert à tous les pays membres de l'ONU. AR5 : 5ème rapport

FGTB

Ensemble, on est plus forts

Pour plus d'infos :

FGTB

Rue Haute 42 | 1000 Bruxelles

Tel. +32 2 506 82 11 | Fax +32 2 506 82 29

infos@fgtb.be | www.fgtb.be

  [syndicatFGTB](#)

Toute reprise ou reproduction totale ou partielle du texte de cette brochure n'est autorisée que moyennant mention explicite des sources.

Editeur responsable : Rudy De Leeuw © septembre 2016

Deze brochure is ook beschikbaar in het Nederlands: www.abvv.be/brochures

D/2016/1262/17